

Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Dossier de Diagnostics Techniques Immobiliers

Propriétaire : M. GIL

Adresse du bien : 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

65100 LOURDES

Dossier n° GIL-24-04-10576

Dossier complet: 1 / 100



Dossier Technique immobilier

Désignation du propriétaire

Nom et prénom : .. M. GIL

Adresse:.....50 A BOULEVARD DU

CENTENAIRE 65100 LOURDES

Références dossier

Numéro de dossier :..GIL-24-04-10576 Date du repérage :....16/04/2024

Désignation du ou des bâtiments

Département : . Hautes-Pyrénées

Adresse:...... 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

Commune :..... 65100 LOURDES

Section cadastrale BO, Parcelle(s) n°

136

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Année de construction :

< 1997



Dossier complet: 2 / 100

Objet de la mission			
☐ Amiante (DTA)	▼ Electricité		
Amiante avant-Vente	▼ Installation gaz		
☐ Amiante Location (DA	APP)		
■ Energie DPE	☐ Mesurage (Loi Boutin)		
☐ Plomb (CREP)	Etat des risques et pollutions (ERP)		
X Termites	Radon		
Prestations	Conclusions		
AMIANTE	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.		
ENERGIE	321 52 kWh/m²/an 52 Estimation des coûts annuels : entre 4 300 € et 5 880 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2465E1383370E		
ÉLECTRICITE	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).		
GAZ	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement. (norme 2022)		
TERMITES	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.		
ERP/ESRIS	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Séisme) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 4 selon la règlementation parasismique 2011 ENSA: L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits		

ENSA: Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904



Assurance

Votre Assurance

RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

TTESTATION

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES FR

AGENT

EI LALANNE - EIRL BAGET RABAROU 1 AV DE LA MARNE 65000 TARBES **Téi: 0562346249**

Email: AGENCE.LALANNEBAGET@AXA.FR

Portefeuille: 0065015144

Vos références :

Contrat n° 7287144904 Client n° 1861192704

AXA France IARD, atteste que:

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7287144904 ayant pris effet le 01/04/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris:

- Evaluation en déperdition thermique par infiltrométrie ;
- Etat descriptif de division Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés ;
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux / démolition.
- Diagnostic Technique Global (Copropriétés) selon l'article L.731-1 du Code de la Construction et de

l'Habitation, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et le décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016

- AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE

Mais n'exerce aucune mission de maîtrise d'oeuvre ou assimilable.

IL EST PRECISE QUE LE PRESENT CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LES DOMMAGES DE NATURE

DECENNALE RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792.6 DU CODE CIVIL OU RELEVANT DE LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT, QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT SPECIFIQUE RESPONSABILITE DECENNALE.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

DESERVO

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.s. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 3 / 100



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance	
Dommages immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous	1.000.000 € par année d'assurance	
dommages confondus dont :	100.000 € par année d'assurance	
Le préjudice écologique (y compris les frais de		
prévention) et responsabilité environnementale	T. L. J.	
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	

La présente attestation est valable pour la période du **01/09/2023** au **01/09/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TARBES le 13 septembre 2023

Pour la société

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904



Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur

Au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation Ordonnance n° 2005-655 du 08 Juin 2005 art.18 Journal Officiel du 09 Juin 2005 Loi n° 2006-872 du 13 Juillet 2006 art. 79 JV Journal Officiel du 16 Juillet 2006.

Je soussigné,

Société **SARL MOUREAUX ET FILS – AB DIAG**, représentée par son gérant, Monsieur MOUREAUX,

Certifie sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Je certifie n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir ces documents.

Pour valoir ce que de droit.

M. MOUREAUX Gérant

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904 Dossier complet: 5 / 100



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : GIL-24-04-10576 Date du repérage : 16/04/2024

Références réglementaires

Textes réglementaires Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13,

R. 1334-20 et 21 , R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12

décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.

Norme(s) utilisée(s) Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans

les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:

Code postal, ville : .. 65100 LOURDES

Section cadastrale BO, Parcelle(s) n° 136

Nb. de niveaux : 4 (caves et combles inclus)

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s): Nom et prénom :.... M. GIL

Adresse:.....50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

65100 LOURDES

Le donneur d'ordre Nom et prénom :..... M. GIL

Adresse:.....50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

65100 LOURDES

Le(s) signataire(s)

Détail de la certification **NOM Prénom Fonction** Organisme certification Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Obtention: 12/11/2023 LCC QUALIXPERT 17 rue Opérateur de **PATHIER Dorian** Échéance : 11/11/2030 Personne(s) Borrel 81100 CASTRES repérage N° de certification: C2150 signataire(s)

autorisant la diffusion

du rapport

Raison sociale de l'entreprise : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG (Numéro SIRET : 82200817300012)

Adresse : 34 Avenue Francis Lagardère, 65100 LOURDES Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD Numéro de police et date de validité : 7287144904 / 01/09/2024

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 17/04/2024, remis au propriétaire le 17/04/2024

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 20 pages, la conclusion est située en page 2.

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél. : 0562420315 - E-mail : direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Rapport Amiante : 1/20

Dossier complet: 6 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

- 5.0 Liste des materiaux reconnus visuellement
- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. - Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

- 1.1.A Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.
- 1.1.B Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.
- 1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Exterieur	Cheminée	Hors d'atteinte

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 2/20

Dossier complet: 7 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse Adresse :
Numéro de l'accréditation Cofrac :-

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

Voir tableau des listes =>

3.2.1 L'intitulé de la mission

« Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti ».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'« en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. »

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code ».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.» L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Liste A		
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages	
	Calorifugeages	
	Faux plafonds	

Liste B				
Composant de la construction Partie du composant à vérifier ou à sonder				
1. Parois vertic	1. Parois verticales intérieures			
	Enduits projetés			
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)			
	Revêtement duis (amiante-ciment)			
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux	Entourages de poteaux (carton)			
(périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux (amiante-ciment)			
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)			
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)			
	Coffrage perdu			
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et	Enduits projetés			
Coffres verticaux	Panneaux de cloisons			
2. Planchen	s et plafonds			
Plafonds, Poutres et Champentes, Gaines et	Enduits projetés			
Coffres Horizontaux	Panneaux collés ou vissés			
Planchers	Dalles de sol			
3. Conduits, canalisations	s et équipements intérieurs			
Conduited Soids (in our outper Soids)	Conduits			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Enveloppes de calorifuges			
	Clapets coupe-feu			
Clapets / volets coupe-feu	Volets coupe-feu			
	Rebouchage			
Double come Con	Joints (tresses)			
Portes coupe-feu	Joints (bandes)			
Vide-ordures	Conduits			
4. Elément	s extérieurs			
	Plaques (composites)			
	Plaques (fibres-ciment)			
	Ardoises (composites)			
Toitures	Ardoises (fibres-ciment)			
	Accessoires de couvertures (composites)			
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)			
	Bardeaux bitumineux			
	Plaques (composites)			
	Plaques (fibres-ciment)			
Bardages et façades légères	Ardoises (composites)			
pardages et radades reseres	Ardoises (fibres-ciment)			
	Panneaux (composites)			
	Panneaux (fibres-ciment)			
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment			
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment			
	Conduits de fumée en amiante-ciment			
	1			

Important: Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 3/20

Dossier complet: 8 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités et, le cas échéant de l'ensemble des réseaux sous terrains, enterrés.

Liste des pièces visitées

Entrée, Chambre 3, WC 1, SDB 2, Chambre 1, Cuisine 2, Cuisine 1, Terrasse, Séjour, Dgt, Palier 2, Chaufferie, Cave, Grenier 1, Grenier 2, Pièce 1, Garage, Chambre 4, SDB 3, Palier, Dgt 2, Balcon 1, Bureau, Terrasse 2, WC 2, **SDB 4,** Chambre 2, Chambre 5. SDB 1, Grenier 3, Combles perdu

Localisation	Description
Entrée	Sol: Carrelage Mur: Plâtre et Papier peint Plafond: Plâtre et Peinture Plinthes: Carrelage Porte: Bois
WC 1	Sol : Carrelage Mur : plâtre et Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : pvc Montant de porte : Bois
Chambre 1	Sol : Inconnu et PVC souple collé Mur : Plâtre et Papier peint Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Bois Fenêtre : Bois Porte : Isoplane bâti bois Placard : Bois
Cuisine 1	Sol : Carrelage Mur : plâtre et crépi Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : bois Porte : Bois Mur : plâtre et Faïence
Dgt	Sol : Carrelage Mur : plâtre et Papier peint Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : bois Placard : bois

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 4/20

Dossier complet: 9 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



	ge Amiante n° GIL-24-04-10576	AMIANTE
Localisation	Description	
	Mur : Béton et Peinture	
Chaufferie	Plafond : Béton et Peinture	
	Plinthes : Carrelage	
Orladificito	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Sol : Béton et peinture	
	Sol : Béton et peinture	
Cave	Mur : Béton et peinture	
Ouve	Plafond : Béton et peinture	
	Porte : bois	
	Sol : Béton	
	Mur : Béton et peinture	
Pièce 1	Plafond : Béton et peinture	
	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Sol : Béton	
	Mur : Béton et peinture	
Garage	Plafond : Béton et peinture	
	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Mur : Béton et Faïence	
	Sol : Carrelage	
Palier	Mur : Plâtre et Papier peint	
	Plafond : Plâtre et Peinture	
	Porte : Bois	
D == 4 O	Sol : Carrelage	
Dgt 2	Mur : plâtre et Papier peint	
	Plafond : plâtre et peinture	
	Sol : Carrelage	
	Mur : plâtre et papier peint	
Bureau	Plafond : plâtre et peinture	
	Plinthes : Carrelage Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Sol : Carrelage	
	Mur : plâtre et Faïence	
	Plafond : platre et raience	
WC 2	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Mur : plâtre et Peinture	
	Sol : Carrelage	
	Mur : plâtre et Peinture	
	Plafond : plâtre et peinture	
SDB 1	Plinthes: bois	
	Fenêtre 1 : bois	
	Porte 1 : bois	
	Mur : plâtre et Faïence	
	Sol : Carrelage	
	Mur : plâtre et Papier peint	
Chambre 2	Plafond : plâtre et peinture	
	Plinthes: Bois	
	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Placard : bois	
	Sol : Parquet	
	Mur : Plâtre et Papier peint	
	Plafond : Plâtre et Peinture	
Chambre 3	Plinthes : Bois	
	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Placard : bois	

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 5/20

Dossier complet: 10 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



Localisation	Description	AWIANTE
2004110411011	Sol : Carrelage	
SDB 2	Mur : plâtre et Faïence	
	Plafond : Plâtre et Peinture	
	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Sol : Carrelage	
	Mur : plâtre et Papier peint	
	Plafond : Plâtre et Peinture	
Cuisine 2	Plinthes : Carrelage	
	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Mur : plâtre et Faïence Sol : Carrelage	
Terrasse	Mur : Béton et Peinture	
10110330	Plafond : Lambris bois	
	Sol : Carrelage	
	Mur : Plâtre et Papier peint	
	Plafond : Plâtre et Peinture	
Séjour	Plinthes : Bois	
Sejoui	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Solives : Bois	
	Cheminée : Bois	
	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et papier peint	
	Plafond : Plâtre et Papier peint	
Palier 2	Plinthes : Carrelage	
	Fenêtre : bois	
	Placard : bois	
	Sol : Béton	
	Mur : Béton et crépi	
Grenier 1	Plafond : Sous,face ardoise	
Grenier i	Porte : bois	
	Charpente : Bois	
	Mur : Polystyrène	
	Sol : Béton Mur : Polystyrène	
	Plafond : Sous,face ardoise	
Grenier 2	Porte : bois	
	Charpente : bois	
	Plafond : Polystyrène	
	Sol : Parquet	
	Mur : Plâtre et Papier peint	
	Plafond : Plâtre et Peinture	
Chambre 4	Plinthes: Bois	
	Fenêtre : Bois Porte : bois	
	Placard : bois	
	Sol : Carrelage	
	Plafond : Plâtre et Peinture	
SDB 3	Plinthes : bois	
	Fenêtre : bois	
	Porte : bois	
	Mur : plâtre et Peinture	
	Mur : plâtre et Faïence	
	Placard : bois Sol : Carrelage	
Balcon 1	Mur : Béton et Peinture	
Daloon 1	Plafond : Lambris bois	
	Sol : Goudron étanchéité	
Terrasse 2	Mur : Béton et Peinture	
	Plafond : Lambris bois	

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 6/20

Dossier complet: 11 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



Localisation	Description
SDB 4	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre : bois Porte : bois Mur : Plâtre et Peinture
Chambre 5	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Papier peint Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : bois Fenêtre : bois Porte : bois Placard : bois
Grenier 3	Sol : Béton Mur : Béton et crépi Plafond : Sous,face ardoise Porte : bois Charpente : Bois Mur : Polystyrène
Combles perdu	Sol : Laine de verre Plafond : Sous face ardoise Charpente : bois

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 7/20

Dossier complet: 12 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations:

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 09/04/2024

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 16/04/2024

Heure d'arrivée : 13 h 30 Durée du repérage : 03 h 35

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : M. GIL

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site		-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 8/20

Dossier complet: 13 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux de la liste A reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservatio n	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Liste des matériaux de la liste B reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservatio n	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation,conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

^{*} Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 9/20

Dossier complet: 14 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



6. - Signatures

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à LOURDES, le 16/04/2024

Par: PATHIER Dorian

QUALIX PERT M DORIAN PATHIER Certificet n° C2150

Signature du représentant :

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 10/20

Dossier complet: 15 / 100



7. ANNEXES

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de facon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport

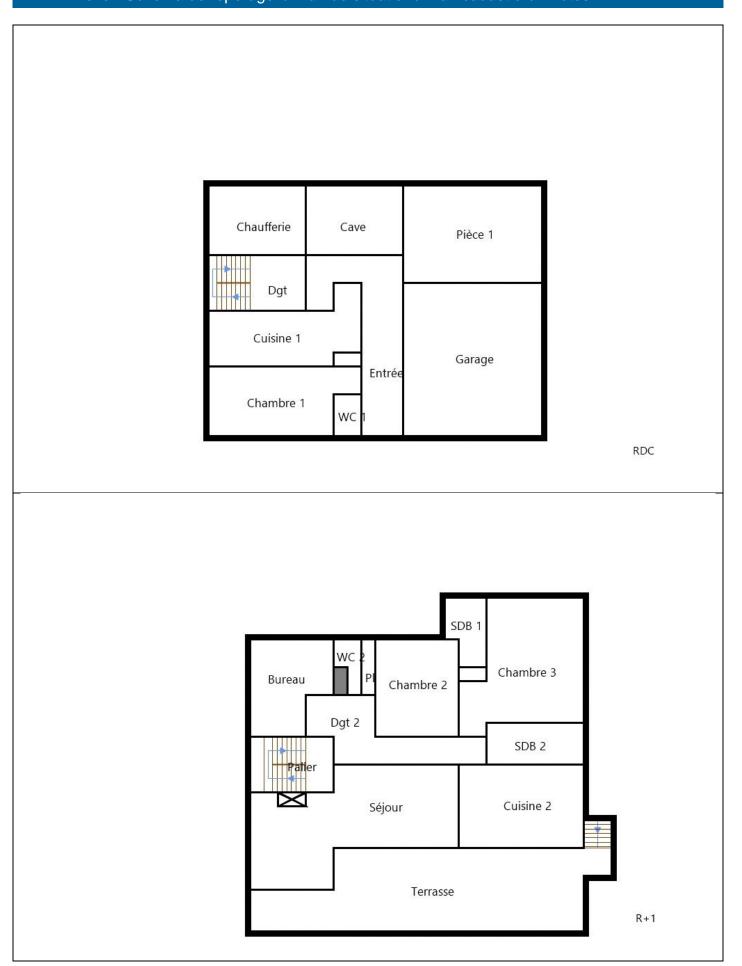
Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 11/20

Dossier complet: 16 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



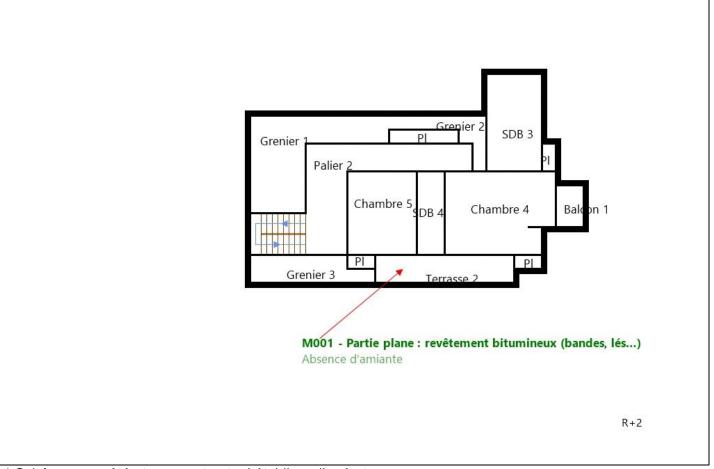
7.1 - Annexe - Schéma de repérage* / Plan de situation / Plan cadastral / Photos



Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 12/20

Dossier complet: 17 / 100





* Schéma non-côté et non contractuel établi par l'opérateur

Photos



Photo n° PhA001 Localisation: Terrasse 2

Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture

terrasse

Partie d'ouvrage : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)

Description : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) apres 2000

Localisation sur croquis: M001

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 13/20

Dossier complet: 18 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Amiante : 14/20

Dossier complet: 19 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° II n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° II existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1º II existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2º II existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des diffe	rents degrés d'exposition du produit aux choc	es et vidrations
Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 15/20

Dossier complet: 20 / 100



Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 16/20

Dossier complet: 21 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- 1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 - Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- 3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 - Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
 - En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 17/20

Dossier complet: 22 / 100

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



7.5 - Annexe - Autres documents / Attestation d'assurance / Certifications du technicien / Contrat de mission...etc

Votre Assurance ▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES FR

AGENT

EI LALANNE - EIRL BAGET RABAROU 1 AV DE LA MARNE 65000 TARBES Tél: 0562346249

Email: AGENCE.LALANNEBAGET@AXA.FR

Portefeuille: 0065015144

Vos références :

Contrat n° 7287144904 Client n° 1861192704

AXA France IARD, atteste que:

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7287144904 ayant pris effet le 01/04/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris

- Evaluation en déperdition thermique par infiltrométrie ;
- Etat descriptif de division Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés ;
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux / démolition.
- Diagnostic Technique Global (Copropriétés) selon l'article L.731-1 du Code de la Construction et de

l'Habitation, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et le décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016

- AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE

Mais n'exerce aucune mission de maîtrise d'oeuvre ou assimilable

IL EST PRECISE QUE LE PRESENT CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LES **DOMMAGES DE NATURE**

DECENNALE RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792.6 DU CODE CIVIL OU RELEVANT DE LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT, QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT SPECIFIQUE RESPONSABILITE DECENNALE

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France JARD SA

AXA France JAKU SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C.CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 18/20

Dossier complet: 23 / 100

Rapport du: 17/04/2024

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
<u>Dont</u> : • Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance	
Dommages immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales): Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont: Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2023 au 01/09/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou

Fait à TARBES le 13 septembre 2023

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche -92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Rapport Amiante: 19/20 Dossier complet: 24 / 100

2/2

Constat de repérage Amiante n° GIL-24-04-10576





Certificat N° C2150

Monsieur Dorian PATHIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 11/12/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 10/12/2030	
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 12/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 11/11/2030	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
mulviduei	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	

Date d'établissement le jeudi 26 octobre 2023

Marjorie ALBERT **Directrice Administrative**

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Amiante: 20/20

Dossier complet: 25 / 100

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2465E1383370E</u> Etabli le : 17/04/2024 **Valable jusqu'au : 16/04/2034**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: **50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES**

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 1974 Surface habitable : **260,58 m²**

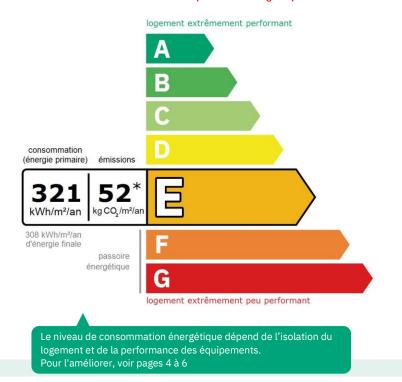
Propriétaire: M. GIL

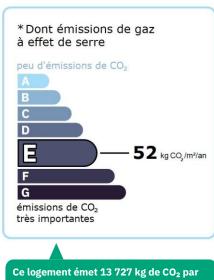
Adresse: 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES

Performance énergétique et climatique

A

Attention, si votre logement fait moins de 40m²: rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.





Ce logement émet 13 727 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 71 122 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre $4290 \in 5880 \in paran$

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES

tel: 0562420315

Diagnostiqueur : PATHIER Dorian Email : direction@ab-diagnostics.fr

N° de certification : C2150

Organisme de certification : LCC QUALIXPERT

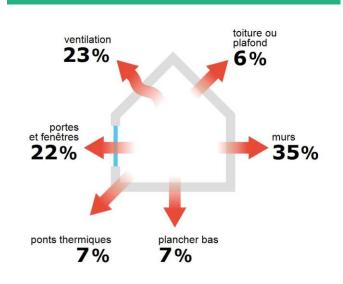




À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE: Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur

DPE



Performance de l'isolation

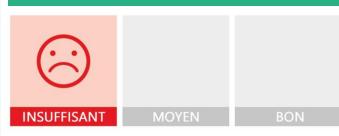


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur



chauffage au bois



D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		nation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	Gaz NaturelBoisElectrique	51 299 (51 299 é.f.) 21 117 (21 117 é.f.) 3 251 (1 413 é.f.)	entre 3 000 € et 4 070 € entre 570 € et 780 € entre 240 € et 330 €	13 % 6 %
₽,	eau chaude	♠ Gaz Naturel	5 582 (5 582 é.f.)	entre 320 € et 450 €	8 %
*	refroidissement	Electrique	35 (15 é.f.)	entre 0 € et 10 €	1 %
	éclairage	Electrique	1183 (514 é.f.)	entre 80 € et 120 €	2 %
4	auxiliaires	Electrique	1181 (514 é.f.)	entre 80 € et 120 €	2 %
_	totale pour les recensés :		647 kWh 154 kWh é.f.)	entre 4 290 € et 5 880 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations

chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 178 l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

> A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie,

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -17% sur votre facture soit -943€ par an



- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation. température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -54% sur votre facture soit -3€ par an



- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 178ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

73l consommés en moins par jour, c'est -16% sur votre facture soit -71€ par an

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Page 3/25 Dossier complet: 28 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

DPE

	description	isolation
Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté donnant sur l'extérieur / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) donnant sur une paroi enterrée / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec un doublage rapporté donnant sur une paroi enterrée / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≥ 25 cm non isolé donnant sur l'extérieur / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≥ 25 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (5 cm) donnant sur l'extérieur / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 25 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (5 cm) donnant sur l'extérieur / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un cellier / Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm avec isolation extérieure (R=1,5m².K/W) donnant sur un comble faiblement ventilé / Inconnu (à structure lourde) donnant sur l'extérieur / Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm donnant sur un local non chauffé non accessible / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≥ 25 cm donnant sur un local non chauffé non accessible / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≥ 25 cm avec isolation intérieure (5 cm) donnant sur l'extérieur / Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm avec isolation extérieure (5 cm) donnant sur un comble faiblement ventilé / Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 25 cm avec isolation extérieure (5 cm) donnant sur un comble faiblement ventilé	insuffisante
Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un cellier Plancher inconnu non isolé donnant sur un garage Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
T oiture/plafond	Dalle béton donnant sur l'extérieur (terrasse) / Dalle béton non isolée donnant sur un comble faiblement ventilé / Dalle béton donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (30 cm) / Plafond structure inconnu (sous combles perdus) donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (20 cm) / Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (20 cm)	insuffisante
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec fermeture sans ajours en position déployée / Fenêtres battantes bois, simple vitrage / Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois (tablier > 22mm) / Paroi en brique de verre creuse, / Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage et volets battants bois (tablier > 22mm) / Fenêtres battantes bois, simple vitrage sans protection solaire / Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage et fermeture sans ajours en position déployée / Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec fermeture isolée sans ajours en position déployée / Fenêtres oscillantes bois, simple vitrage / Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, simple vitrage et fermeture isolée sans ajours en position déployée / Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple / Porte(s) autres opaque pleine isolée	insuffisante

Vι	Vue d'ensemble des équipements						
		description					
	Chauffage	Chaudière individuelle gaz classique installée avant 1981 avec en appoint un insert installé entre 1990 et 2004 régulée, avec programmateur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique PAC air/air installée avant 2008 avec programmateur avec réduit (système individuel)					
, T	Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage					
*	Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur air/air					
4	Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres					
	Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température					

Dossier complet : 29 / 100

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
*	Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
4	Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Page 5/25 Dossier complet: 30 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 🕕 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 🙆 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1) + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 🕦 avant le pack 🕗). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé: 49200 à 73900€

	Lot	Description	Performance recommandée		
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. A Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R > 4,5 m².K/W		
\triangle	Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	R > 5 m ² .K/W R > 7,5 m ² .K/W		
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)			
ф°	Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage			

Les travaux à envisager Montant estimé : 62900 à 94400€

	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. A Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K
\triangle	Plancher	Isolation des planchers en sous face.	R > 3,5 m ² .K/W
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
	Refroidissement	Remplacement par un système plus récent	
₽°	Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4

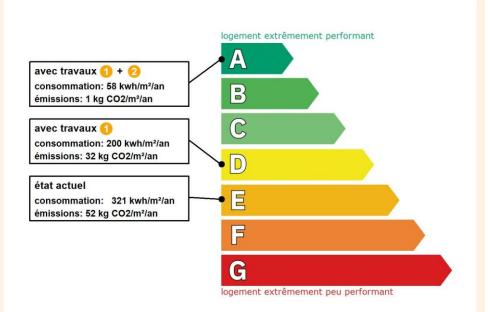
Commentaires:

Néant

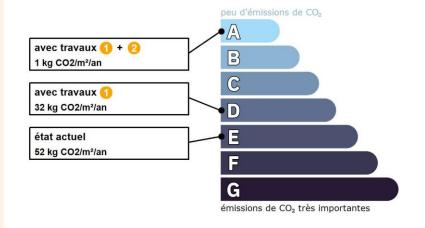
Page 6/25 Dossier complet : 31 / 100

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Egalité Egalité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Page 7/25 Dossier complet : 32 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

DPE / ANNEXES 8.q

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Photographies des travaux

Référence du DPE : GIL-24-04-10576 Date de visite du bien : 16/04/2024 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Pas de factures disponibles pas de comparatif possible.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	65 Hautes Pyrénées
Altitude	淡	Donnée en ligne	entre 400 et 800 m
Type de bien	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈	Estimé	1974
Surface habitable du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	260,58 m²
Nombre de niveaux du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	3
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,7 m

Enveloppe

		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Surface du mur	P	Observé / mesuré	7,07 m ²
Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Epaisseur mur	Q	Observé / mesuré	≤ 20 cm
Isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
Année de construction/rénovation	<u>୍</u>	Document fourni	1978 - 1982
Doublage rapporté avec lame d'air	P	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Type de local adjacent Matériau mur Epaisseur mur Isolation Année de construction/rénovation Doublage rapporté avec lame	Type de local adjacent Matériau mur Epaisseur mur Isolation Année de construction/rénovation Doublage rapporté avec lame	Surface du mur Dobservé / mesuré Type de local adjacent Matériau mur Dobservé / mesuré Epaisseur mur Dobservé / mesuré Epaisseur mur Dobservé / mesuré Document fourni Doublage rapporté avec lame Dobservé / mesuré Document fourni Dobservé / mesuré

Page 8/25 Dossier complet: 33 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

	Curface du mur	Ω	Obsarvá / masurá	2.24 m²
	Surface du mur		Observé / mesuré	3,34 m²
	Type de local adjacent	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 2 Sud	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u></u>	Document fourni	1978 - 1982
	Doublage rapporté avec lame d'air	\wp	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	4,28 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 3 Sud	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	≤ 20 cm
riai o ouu	Isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	6	Document fourni	1978 - 1982
	construction/rénovation Doublage rapporté avec lame			
	d'air	ρ	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	2,63 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 4 Sud	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	©	Document fourni	1978 - 1982
	Doublage rapporté avec lame	۵	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	d'air Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	1,89 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 5 Est	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mui 5 Est	Epaisseur mur	<u> </u>	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	<u> </u>	Observé / mesuré	7,07 m ²
		2	Observé / mesuré	l'extérieur
Mun & Ouast	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	
Mur 6 Ouest	Matériau mur	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur			≥ 25 cm
	Isolation	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	0,76 m²
	Type de local adjacent	<u>Q</u>	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 7 Ouest	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	3,52 m²
	Type de local adjacent	<u>Q</u>	Observé / mesuré	une paroi enterrée
Mur 8 Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	2,64 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 9 Ouest	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame	ρ	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	d'air Surface du mur	ρ.	Observé / mesuré	4,15 m ²
Mur 10 Ouest	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	une paroi enterrée
	rype ac tocat aujacent	~	Substitut / Illesuit	and pardicination

62420315 | Dossier : GIL-24-04-10576 Page 9/25 Dossier complet : 34 / 100

	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
			-	
	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	<u> </u>	Observé / mesuré	1,79 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 11 Ouest	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	Ω	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	Ω	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	9,58 m²
	Type de local adjacent	Ω	Observé / mesuré	une paroi enterrée
Mur 12 Nord	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	\bigcirc	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	Q	Observé / mesuré	9,02 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	39 m²
	Etat isolation des parois Aiu	Q	Observé / mesuré	non isolé
Mur 13 Est	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	0 m ²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	٥	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
-	Surface du mur	2	Observé / mesuré	13,65 m ²
			<u> </u>	<u> </u>
Mary d.d. Named	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	une paroi enterrée
Mur 14 Nord	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	<u> </u>	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	8,71 m ²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	une paroi enterrée
Mur 15 Est	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	Ω	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	3,6 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 16 Est	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	non
_	Surface du mur	P	Observé / mesuré	0,74 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 17 Sud	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	24,23 m²
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	٥	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 18 Ouest	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≥ 25 cm
Hui 10 Odest	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame		<u> </u>	
	d'air	ρ	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	32,87 m²
Mur 19 Nord	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

Page 10/25 Dossier complet: 35 / 100

	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	2	Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame		<u> </u>	
	d'air	ρ	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	26,13 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	Ω	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 20 Est	Epaisseur mur	Ω	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	Ω	Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame d'air	\wp	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	26,98 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 21 Sud	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame	ρ	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	d'air Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	1,88 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
M 20 O	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≥ 25 cm
Mur 22 Ouest	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	2	Observé / mesuré	5 cm
	Doublage rapporté avec lame		<u> </u>	
	d'air	<u> </u>	Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	40,49 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	Ω	Observé / mesuré	40,4874 m²
	Etat isolation des parois Aiu	<u> </u>	Observé / mesuré	isolé
Mur 23 Nord	Surface Aue	<u>Q</u>	Observé / mesuré	40,48 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Résistance isolant	ρ	Observé / mesuré	1,5 m².K/W
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	3,74 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 24 Nord	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
PIGE 27 NOIU	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	©	Document fourni	1978 - 1982
	Umur0 (paroi inconnue)	X	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	13,13 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un local non chauffé non accessible
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
Mur 25 Est	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	©	Document fourni	1948 - 1974
	construction/rénovation Surface du mur	۵	Observé / mesuré	6,74 m²
Mur 26 Est	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
riui 20 LJL	Matériau mur	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Materiau Mui	~	Observe / mesure	mai on blocs de belon credx

	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	2	Observé / mesuré	5 cm
	·	2	•	
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	11,85 m² un local non chauffé non accessible
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	
Mur 27 Sud	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation Année de	2	Observé / mesuré	inconnue
	construction/rénovation	<u></u>	Document fourni	1978 - 1982
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	104,14 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 28 Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
1141 25 544	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≥ 25 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	5 cm
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	9,26 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	10,75 m²
	Etat isolation des parois Aiu	\wp	Observé / mesuré	isolé
Mur 29 Sud	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	29 m²
Mui 27 Juu	Etat isolation des parois Aue	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	5 cm
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	6,8 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	\bigcirc	Observé / mesuré	10,75 m²
	Etat isolation des parois Aiu	\wp	Observé / mesuré	isolé
Mur 30 Sud	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	29 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	\wp	Observé / mesuré	15,24 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	39 m²
Plancher 1	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
, taliclief 1	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	\wp	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	P	Observé / mesuré	71,22 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	120 m²
Plancher 2	Etat isolation des parois Aiu	P	Observé / mesuré	non isolé
. whole £	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	31,33 m²
	Etat isolation des parois Aue	\wp	Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Plancher inconnu
	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	non
Plancher 3	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	102,31 m²
i taliclici J	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un terre-plein

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

				,
	Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	déperditif	ρ	Observé / mesuré	2,8 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	\wp	Observé / mesuré	102,31 m²
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	2,28 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (terrasse)
Plafond 1	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	<u>ଡ଼</u>	Document fourni	1978 - 1982
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	9,96 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (terrasse)
Plafond 2	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	<u></u>	Document fourni	1978 - 1982
	construction/rénovation Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		•	14,36 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	24 m²
Plafond 3	Surface Aue	2	Observé / mesuré	29 m²
	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	2	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	2	Observé / mesuré	8,74 m ²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	Ω	Observé / mesuré	24 m²
Plafond 4	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	29 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	30 cm
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	6,7 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	6,7 m²
Plafond 5	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	18 m²
	Etat isolation des parois Aue	\wp	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	7,1 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	13 m²
Platand 6	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	18 m²
Plafond 6	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	20 cm
_	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	54,39 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
plate de	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	54,39 m²
Plafond 7	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	65 m²
	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
		-		

	Isolation	٩	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	20 cm
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,54 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 1 Sud	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie		•	
	Type volets	2	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	٩	Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,32 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 7 Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Q	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 2 Ouest	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	<u> </u>	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies		Observé / mesuré	1,32 m ²
	Placement	Ω	Observé / mesuré	Mur 7 Ouest
	Orientation des baies	<u> </u>	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 3 Ouest	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	Q	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	0,78 m ²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 11 Ouest
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 4 Ouest	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
relietie 4 Uuest	Type de vitrage	<u> </u>	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène

Page 14/25 Dossier complet: 39 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0.84 m²
	Placement	٥	Observé / mesuré	Mur 16 Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 5 Est	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie Largeur du dormant	<u>م</u>	Observé / mesuré Observé / mesuré	au nu intérieur Lp: 5 cm
	menuiserie		•	<u> </u>
	Type de masques proches	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	<u>Q</u>	Observé / mesuré	0 - 15°, 30 - 60°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	۵	Observé / mesuré	Mur 18 Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 6 Ouest	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	\wp	Observé / mesuré	30 - 60°
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 18 Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 7 Ouest	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
7010110 701031	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	30 - 60°
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 18 Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Eanôtra 0.0	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 8 Ouest	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	<u></u>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	au nu iliterieui
	menuiserie Type volets	<u>م</u>	Observé / mesuré Observé / mesuré	Lp: 5 cm Volets battants bois (tablier > 22mm)
				<u> </u>
	Type de masques proches	٩	Observé / mesuré	Absence de masque proche

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

Page 15/25 Dossier complet: 40 / 100

	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	30 - 60°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,91 m²
	Placement	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	Mur 18 Ouest
	Orientation des baies	<u></u>	Observé / mesuré	Nord
		$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	vertical
	Inclinaison vitrage	<u></u>	Observé / mesuré	Paroi en brique de verre creuse
Fenêtre 9 Nord	Type ouverture Positionnement de la		<u> </u>	<u> </u>
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	30 - 60°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,51 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 19 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Ω	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Ω	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 10 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 19 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 11 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°, 60 - 90°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,5 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 19 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Familiana 40 Namad	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 12 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°
Fenêtre 13 Nord	Surface de baies	2	Observé / mesuré	2,1 m²

Orientation des balles Professions vitrage Des construires Des construi		Placement	Ω	Observé / mesuré	Mur 19 Nord
Inclination vitrage				•	
Type de vilrage Pesitionnement de la politica de la pesition de l				-	
Type menulserie				•	
Predict 16 Est Pred				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Pendro 16 Est Professorement de la menularité la monularité la largeur du dermant premiurité la largeur du manure de manque proche l'Asserté / mesuré l'Asserté de l'Asserté / mesuré l'Asser				•	
menulaceite Larger of advormant Instituteria Larger of advormant Instituteria Larger of advormant Instituteria Type colors Type colors Type of macques proches Type of macques proches Type of macques solutatian Type of macques of type solutatian Type of witrage Type of macques of type solutatian Type of witrage Type of macques incitation Type o				Observe / mesure	simple vitrage
Instituteria Di Observé / Instante Votes habanten bois (babler > 22mm) Type de masques proches Di Observé / Instante Votes habanten bois (babler > 22mm) Type de masques proches Di Observé / Instante Votes habanten bois (babler > 22mm) Frentire 14 Est Frentire 14 Est Prentire 15 Est Prentire 16 Est Prentire 16 Est Prentire 16 Est Prentire 16 Est Prentire 17 Discontination des bailes Discoveré / Instante Discoveré			ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type de masques proches Pipe de masques proches Pipe de masques colonians Fondre de bales Piacement Debené / mesuré 1.2 - 20° Surface de bales Debené / mesuré La m' Piacement Debené / mesuré La m' Piacement Debené / mesuré La m' Type overture Debené / mesuré Type overture Debené / mesuré La greur du domant menuisere le Type de virtage Debené / mesuré La greur du domant menuisere le Type overture Debené / mesuré La greur du domant menuisere le Type de virtage Debené / mesuré La greur du domant menuisere le Type de virtage Debené / mesuré La greur du domant menuisere le Type de virtage Debené / mesuré La greur du domant menuisere le Type de masques porches Piacement Debené / mesuré Masque homogène Hauteu a (1) Debené / mesuré Masque homogène Hauteu a (2) Debené / mesuré Masque homogène Est Inclination virtage Debené / mesuré Masque homogène Hauteu a (2) Debené / mesuré Masque homogène Est Inclination virtage Debené / mesuré Masque homogène Est Inclination virtage Debené / mesuré Masque homogène Est Inclination virtage Debené / mesuré Piacement Debené / mesuré Piacement Debené / mesuré Fenéres battantes Type de masques porche Type de masques porches Debené / mesuré Debené / mesuré Debené / mesuré Debené / mesuré Piacement Debené / mesuré		•	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Typo de masques lointains		Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Surface de bailes O Observé / mesuré 1.8 m² Placement O Observé / mesuré 1.8 m² Placement O Observé / mesuré Mur 20 Est Orientation des bailes O Observé / mesuré Est Inclinaison vitrage O Observé / mesuré vertical Type ouverture O Observé / mesuré Sais Type mensisoni O Observé / mesuré Sais Sype de vitrage O Observé / mesuré Volets battants bois (vablier > 22mm) Type overture O Observé / mesuré Masque homogène Type de masques proches O Observé / mesuré Abserce de masque proche Type de masques proches O Observé / mesuré Marque homogène Hautour a (*) O Observé / mesuré Sair Hautour a (*) O Observé / mesuré Marque homogène Hautour a (*) O Observé / mesuré Marque homogène Hautour a (*) O Observé / mesuré Marque homogène Type de masques proches O Observé / mesuré Est Turbaison vitrage O Observé / mesuré Est Turbaison vitrage O Observé / mesuré Est Type de vitrage O Observé / mesuré Penétres battantes Type de vitrage O Observé / mesuré Bais Type de vitrage O Observé / mesuré Sais Type de masques proches O Observé / mesuré Lg; 5 cm Type de masques proches O Observé / mesuré Volets battants bois (vablier > 22mm) Type de masques proches O Observé / mesuré Volets battants bois (vablier > 22mm) Type de masques lointains O Observé / mesuré Sais Type de masques lointains O Observé / mesuré Volets battantes Type de masques lointains O Observé / mesuré Sais Type de masques lointains O Observé / mesuré Sais Type de vitrage O Observé / mesuré Sais Type de vitrage O O		Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Surface de baies		Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Masque homogène
Placement		Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°
Orientation des bales O Observé / mesuré Est		Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,8 m²
Inclination vitrage		Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 20 Est
Type de vitrage		Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
Type menuiserie		Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
Penêtro 14 Est Positionnement de la menuiserie Positionnement de la finchiaison vitrage Positionnement de la finchiaison vitrage Positionnement de la menuiserie Pos		Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Peniltro 14 Est		Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
Positionnement el la menuiserie Dobservé / mesuré Lp; 5 cm	Conôtro 14 Cot			•	simple vitrage
Largeur du dormant mouiserie Dobservé / mesuré Lp. 5 cm	renetre 14 ESt			Observé / mesuré	au nu intérieur
Type de masques proches		Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques lointains			ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Hauteur a (*)		Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Surface de baies		Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
Surface de baies		Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°
Placement		Surface de baies		Observé / mesuré	1,8 m²
Drientation des baies		Placement		•	Mur 20 Est
Inclinaison vitrage		Orientation des baies		•	Est
Type ouverture Type menuiserie Observé / mesuré Sois				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Type menuiserie		·			
Fenêtre 15 Est Type de vitrage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Doservé / mesuré Type de masques proches Placement Placement Doservé / mesuré Doservé / mesuré Doservé / mesuré Doservé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques lointains Dobservé / mesuré Masque homogène Hauteur a (°) Doservé / mesuré Doservé / mesure Doservé				•	
Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant periode dormant menuiserie Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Dobservé / mesuré Volets battants bois (tablier > 22mm) Type de masques proches Dobservé / mesuré Masque homogène Hauteur a (°) Dobservé / mesuré Masque homogène Hauteur a (°) Dobservé / mesuré Mur 20 Est Placement Dobservé / mesuré Est Orientation des baies Dobservé / mesuré Vertical Type ouverture Dobservé / mesuré Penêtres battantes Type menuiserie Dobservé / mesuré Simple vitrage Positionnement de la menuiserie Dobservé / mesuré Simple vitrage Positionnement de la menuiserie Dobservé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Masque homogène				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Inequiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Volets battants bois (tablier > 22mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène Hauteur a (°) Observé / mesuré 15 - 30° Surface de baies Observé / mesuré Placement Orientation des baies Observé / mesuré Mur 20 Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré Volets battants bois (tablier > 22mm) Masque homogène 15 - 30° Surface de baies Observé / mesuré Mur 20 Est Fenêtres battantes Inclinaison vitrage Observé / mesuré Vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Foye enuiserie Observé / mesuré Bois Type de vitrage Observé / mesuré Simple vitrage Positionnement de la menuiserie Auguer du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Absence de masque proche Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène	Fenëtre 15 Est			<u> </u>	`
Type volets Dobservé / mesuré Type de masques proches Type de masques lointains Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Masque homogène Hauteur a (°) Dobservé / mesuré 15 - 30° Surface de baies Dobservé / mesuré Placement Dobservé / mesuré Mur 20 Est Orientation des baies Dobservé / mesuré Inclinaison vitrage Type ouverture Dobservé / mesuré Type menuiserie Dobservé / mesuré Bois Type de vitrage Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Bois Type de vitrage Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Bois Type de vitrage Dobservé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Masque homogène				•	au nu miterieur
Type de masques proches Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène Hauteur a (°) Observé / mesuré 15 - 30° Surface de baies Observé / mesuré 1,32 m² Placement Observé / mesuré Orientation des baies Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Est Sois Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Simple vitrage Absence de masque proche Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Masque homogène		•	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène Hauteur a (°) Observé / mesuré 15 - 30° Surface de baies Observé / mesuré 1,32 m² Placement Observé / mesuré Mur 20 Est Orientation des baies Observé / mesuré Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré Bois Type de vitrage Observé / mesuré simple vitrage Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Type volets	Q	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Hauteur a (°) Surface de baies Observé / mesuré 1,32 m² Placement Observé / mesuré Observé / mesuré Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Bois Type de vitrage Observé / mesuré Simple vitrage Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Type de masques proches	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Surface de baies Placement Observé / mesuré Mur 20 Est Orientation des baies Dobservé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Fenêtres battantes Type de vitrage Observé / mesuré Bois Type de vitrage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Cubservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Largeur du dormant penuiserie Dobservé / mesuré Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
Placement		Hauteur a (°)	\wp	Observé / mesuré	15 - 30°
Orientation des baies Dobservé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré Bois Type de vitrage Observé / mesuré simple vitrage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1,32 m²
Inclinaison vitrage		Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 20 Est
Type ouverture Observé / mesuré Fenêtre 16 Est Type menuiserie Observé / mesuré Bois Type de vitrage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Doservé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
Type menuiserie Observé / mesuré Bois Type de vitrage Observé / mesuré simple vitrage Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
Type de vitrage Positionnement de la penuiserie Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Type de masques lointains Pobservé / mesuré simple vitrage au nu intérieur Lp: 5 cm Lp: 5 cm Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène	Fenêtre 16 Est	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	simple vitrage
Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Lp: 5 cm Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène				Observé / mesuré	au nu intérieur
Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène				•	
Type de masques lointains Observé / mesuré Masque homogène		menuiserie		·	·
				•	Absence de masque proche
Hauteur a (°) Observé / mesuré 15 - 30°		Type de masques lointains		•	Masque homogène
		Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

	Surface de baies	2	Observé / mesuré	2.1 m²
			<u> </u>	2,1 m²
	Placement	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Mur 22 Ouest
	Orientation des baies	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	٥	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Factor 4F Name	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 17 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	0,24 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 24 Nord
	Orientation des baies	<u></u>	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<u>,</u>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
m A	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 18 Nord	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	
	menuiserie			·
	Type de masques proches	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Ω	Observé / mesuré	2,88 m²
	Placement	Ω	Observé / mesuré	Mur 19 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Porte-fenêtre 1 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	\wp	Observé / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	3,43 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 21 Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Bois
Porte-fenêtre 2 Sud	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	Q	Observé / mesuré	15 - 30°
Porte-fenêtre 3 Sud	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	3,43 m²

Dossier complet: 43 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 21 Sud
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<u> </u>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage Positionnement de la	2	Observé / mesuré	simple vitrage
	menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3,43 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 21 Sud
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	<u>,</u>	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	simple vitrage
Porte-fenêtre 4 Sud	Positionnement de la menuiserie	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<u>,</u>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	0	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	15 - 30°, 15 - 30°, 60 - 90°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	5,39 m ²
	Placement	<u></u>	Observé / mesuré	Mur 21 Sud
	Orientation des baies	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Sud
		<u></u>	Observé / mesuré	vertical
	Inclinaison vitrage	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type ouverture			
	Type menuiserie	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Bois
Porte-fenêtre 5 Sud	Type de vitrage Positionnement de la	Ω	Observé / mesuré	simple vitrage
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	Q	Observé / mesuré	15 - 30°
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	2,1 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 28 Sud
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Bois
Porte-fenêtre 6 Est	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	<u>,</u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	<u> </u>	Observé / mesuré	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	<u>α</u>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche Absence de masque lointain
	. ypo ao maoqueo tomtamo	~	observe / mesure	

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

	Surface de baies	Ω	Observé / mesuré	2,57 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 28 Sud
	Orientation des baies	Ω	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Porte-fenêtre 7 Sud	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<u></u>	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	60 - 90°, 0 - 15°, 0 - 15°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	2.57 m²
		<u> </u>		2,37 iii Mur 28 Sud
	Placement		Observé / mesuré	
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Bois
Porte-fenêtre 8 Sud	Type de vitrage Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	\wp	Observé / mesuré	0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	3,36 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 9 Ouest
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte 1	Nature de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	2,75 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 17 Sud
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Ω	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 2	Type de porte	<u></u>	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	Ω	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	Ω	Observé / mesuré	1,22 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 22 Ouest
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte 3	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Toute menuiserie
	Type de porte	P	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Posto 4	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,22 m²
Porte 4	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 22 Ouest

	Type de local adjacent	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	Toute menuiserie
	Type de porte	\bigcirc	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,49 m²
	Placement	<u></u>	Observé / mesuré	Mur 29 Sud
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	٥	Observé / mesuré	10,75 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	٥	Observé / mesuré	isolé
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	29 m ²
Porte 5	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	$\frac{2}{2}$	-	
	-		Observé / mesuré	Toute menuiserie
	Type de porte Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
	menuiserie	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	Q	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 1	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	4,6 m
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	<u>,</u>	Observé / mesuré	au nu intérieur
			-	
	Type de pont thermique	<u> </u>	Observé / mesuré	Mur 7 Ouest / Fenêtre 3 Ouest
	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 2	Longueur du PT Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	4,6 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 11 Ouest / Fenêtre 4 Ouest
	Type isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 3	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	3,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Mur 16 Est / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 4	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	3,8 m
·	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 17 Sud / Porte 2
	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Don't Thomasium 5	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	5,5 m
Pont Thermique 5	Largeur du dormant	2	<u> </u>	<u> </u>
	menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 29 Sud / Porte 5
	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITE
Pont Thermique 6	Longueur du PT	Ω	Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Туре РТ	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 7	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	1,7 m

	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 8	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	0,8 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 9	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
-	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	1,1 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 10	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Font Mermidue 10	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	0,6 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 16 Est / Plancher Int.
Pont Thermique 11	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	0,9 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 18 Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 12	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	6 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 19 Nord / Plancher Int.
Pont Thermique 13	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	8,1 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 20 Est / Plancher Int.
Pont Thermique 14	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	6,5 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 21 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 15	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	6,7 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 23 Nord / Plancher Int.
Pont Thermique 16	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	10 m
	Type PT	Q	Observé / mesuré	Mur 24 Nord / Plancher Int.
Pont Thermique 17	Type isolation	Q	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	0,9 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 25 Est / Plancher Int.
Pont Thermique 18	Type isolation	\bigcirc	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	3,2 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 26 Est / Plancher Int.
Pont Thermique 19	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	1,7 m
	Type PT	Q	Observé / mesuré	Mur 27 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 20	Type isolation	Q	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	2,9 m
	Type PT	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur 28 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 21	Type isolation	\bigcirc	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	25,7 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 29 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 22	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	2,3 m
	Type PT	Q	Observé / mesuré	Mur 30 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 23	Type isolation	Q	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	1,7 m

Systèmes

Donnée d'entrée Origine de la donnée Valeur renseignée

> Page 22/25 Dossier complet: 47 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

	Type de ventilation	ρ	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	2	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	Ω	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	Q	Observé / mesuré	Installation de chauffage avec appoint (insert/poêle bois/biomasse)
	Surface chauffée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	245,58 m²
	Nombre de niveaux desservis	\wp	Observé / mesuré	3
	Type générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	1980 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	P	Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	Q	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Présence d'une			
Chauffage 1	régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Ω	Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	P	Observé / mesuré	non
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Bois - Insert installé entre 1990 et 2004
	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Type de combustible bois	P	Observé / mesuré	Bûches
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	ρ	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Type d'installation de	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	chauffage Surface chauffée	ρ	Observé / mesuré	15 m²
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air installée avant 2008
	Année installation générateur	۵	Observé / mesuré	2004
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
Chauffage 2	Type émetteur	<u>,</u>	Observé / mesuré	PAC air/air installée avant 2008
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par	۵	Observé / mesuré	15 m²
	l'émetteur		·	
	Type de chauffage	2	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	2	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	2	Observé / mesuré	1 Con Natural Chaudière des electique installée quent 1091
	Type générateur	2	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
	Année installation générateur	2	Observé / mesuré	1980 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	<u>م</u>	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS	۵	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Eau chaude sanitaire	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Chaudière murale Présence d'une	۵	Observé / mesuré	non
	régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Q	Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	P	Observé / mesuré	instantanée
	Système	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur air/air
m. ft.t.	Surface habitable refroidie	P	Observé / mesuré	15 m²
Refroidissement	Année installation équipement	P	Observé / mesuré	2004
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576

Dossier complet: 48 / 100

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société: SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES Tél.: 0562420315 - N°SIREN: 822008173 - Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2465E1383370E



Page 24/25 Dossier complet : 49 / 100 SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : GIL-24-04-10576



Certificat N° C2150

Monsieur Dorian PATHIER



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
batment mention France met opontaine	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des
	Du 24/11/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 11/12/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 10/12/2030	
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 12/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 11/11/2030	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation e
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
Individue	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	

Date d'établissement le jeudi 26 octobre 2023

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <u>www.qualixpert.com.</u>

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : GIL-24-04-10576

Date du repérage : 16/04/2024

Heure d'arrivée : 13 h 30

Durée du repérage : 03 h 35

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Norme méthologiques et modèles :

- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
- D'après la norme NF C 16-600 utilisée de manière volontaire. Les éléments de la norme qui feront l'objet d'un conflit, d'une contradiction ou impliquant une interprétation différente des éléments équivalents cités dans l'arrêté du 28 septembre 2017 précédemment cités, seront exclus du repérage ou utilisés à titre informatif ou descriptif. On peut citer sans être exhaustif les numéros d'articles, ou les libellés d'anomalies (inexistants dans l'arrêté).

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Référence cadastrale : Section cadastrale BO, Parcelle(s) n° 136

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :..... Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 4 (caves et combles inclus)

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :..... M. GIL

Adresse : 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

65100 LOURDES

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Nom et prénom :..... M. GIL

Adresse: 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

65100 LOURDES

3. – Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :.....PATHIER Dorian

Raison sociale et nom de l'entreprise :...... SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse:.....34 Avenue Francis Lagardère

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT le 11/12/2023 jusqu'au 10/12/2030. (Certification de compétence C2150)

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Electricité : 1/7

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 51 / 100

×

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° GIL-24-04-10576



4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu. L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Δn	nomalies avérées selon les domaines suivants :
Δ I	iornalies averees sciorries domaines sulvarits.
×	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
×	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
×	
	·
An	nomalies relatives aux installations particulières
	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative
	ou inversement.
	Piscine privée, ou bassin de fontaine
Inf	formations complémentaires

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Electricité : 2/7

Dossier complet: 52 / 100

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° GIL-24-04-10576



Domaines	Anomalies	
L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.	
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).	
	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V a.c. ou supérieure ou égale 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.	
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA	
	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur	
	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.	

6. – Avertissement particulier et informations complémentaires

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle	Photo
Néant		

Installation ou partie d'installation non couverte

Néant

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Constatations diverses

Néant

Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a3	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Electricité : 3/7

Dossier complet: 53 / 100

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° GIL-24-04-10576



7. - Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Installation à remettre aux normes par un électricien qualifié

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 16/04/2024

Etat rédigé à LOURDES, le 17/04/2024

Par: PATHIER Dorian







Signature du représentant :

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Electricité : 4/7

Dossier complet: 54 / 100

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° GIL-24-04-10576



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

Électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Electricité : 5/7

Dossier complet: 55 / 100

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° GIL-24-04-10576



Li fin zone

10.- Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- · Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Electricité : 6/7

Dossier complet: 56 / 100



11.- Certifications du technicien



Certificat N° C2150

Monsieur Dorian PATHIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
baument mention rrance metropolitaine	Du 24/11/2023	
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 11/12/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 10/12/2030	
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 12/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 11/11/2030	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
murriage	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
	au 23/11/2030	

Date d'établissement le jeudi 26 octobre 2023

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Electricité : 7/7

Dossier complet: 57 / 100



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : GIL-24-04-10576

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)

Date du repérage : 16/04/2024 Heure d'arrivée : 13 h 30 Durée du repérage : 03 h 35

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013, 12 février 2014 et 23 février 2018 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :.....50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

Commune :65100 LOURDES

Section cadastrale BO, Parcelle(s) n° 136

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Type de bâtiment :......Habitation (maison individuelle)

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Adresse :.....50 A BOULEVARD DU

CENTENAIRE 65100 LOURDES

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

CENTENAIRE 65100 LOURDES Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Adresse:.....50 A BOULEVARD DU

CENTENAIRE 65100 LOURDES

Références : Numéro de compteur : 391188

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : PATHIER Dorian

Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Gaz : 1/5

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 58 / 100

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz n° GIL-24-04-10576



D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière Hoval Modèle: Ibiza 61 Installation: Inconnue	Raccordé	70 kW	Chaufferie	Résultat anomalie : Néant Mesure CO : 0 ppm Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non
Table de cuisson BOSCH Modèle: 3 FEUX Installation: 2016	Non raccordé	Non Visible	Cuisine 2	Résultat anomalie :A1

- (1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
- (2) Non raccordé Raccordé Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.15 - 20.7 Ventilation du local – Sortie d'air	A1	La sortie d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est constituée par un dispositif de ventilation mécanique (hotte avec ventilateur d'extraction intégré ou non) ne répondant pas aux critères d'installation.

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- 5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI: (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c: la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés

G. - Constatations diverses

Commentaires: Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté Le conduit de raccordement n'est pas visitable Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage: Néant Observations complémentaires: Néant

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Gaz : 2/5

Dossier complet: 59 / 100

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz n° GIL-24-04-10576



H. - Conclusion

Conclusion : L'installation ne comporte aucune anomalie.			
L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparée	es ultérieurement		
☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.			
☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparé			
L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traite le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.			
- En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic			
☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'insta	ıllation de gaz		
ou ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un a	ppareil ou d'une partie de l'installation		
☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :			
 référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI). 	Livraison ou du numéro de compteur ;		
Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.			
En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic			
☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de f Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;	ourniture de gaz, du Point de Comptage		
Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de o	gaz » remplie. ;		
Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les co QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur ww			
Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz : Visite effectuée le 16/04/2024 .			
Fait à LOURDES , le 17/04/2024	Signature du représentant :		
Par : PATHIER Dorian			
Moureaux et Fils Ab Diag 34 Avenue Francis Lagardére 65100 Lourdes Tel 05 62 42 03 15 - Pent 16 09 03 22 98 Sirus 822008173- RCS Tarbes SARL au Capital de 25006- APE 712 0 B Mail direction@ab-diagnostics.fr wew.ab-diagnostics.fr			

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Gaz : 3/5

Dossier complet: 60 / 100

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz n° GIL-24-04-10576



Annexe - Photos

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré.
- > Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur.
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- > sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- > ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- > ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- > une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin: http://www.developpement-durable.gouv.fr

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Gaz : 4/5

Dossier complet: 61 / 100



Annexe - Certifications du technicien



Certificat N° C2150

Monsieur Dorian PATHIER

CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0934 PORTEC DISPONIBLE SUR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
au 23/11/2030	
Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des
Du 24/11/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
au 23/11/2030	
Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des
Du 11/12/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
au 10/12/2030	
Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
Du 12/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
au 11/11/2030	
Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation e
Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
au 23/11/2030	
Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.
au 23/11/2030	
	Du 24/11/2023 au 23/11/2030 Certificat valable Du 24/11/2023 au 23/11/2030 Certificat valable Du 11/12/2023 au 10/12/2030 Certificat valable Du 12/11/2023 au 11/11/2030 Certificat valable Du 24/11/2023 au 23/11/2030 Certificat valable Du 24/11/2023 au 23/11/2030 Certificat valable Du 24/11/2023

Date d'établissement le jeudi 26 octobre 2023

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Gaz : 5/5

Dossier complet: 62 / 100



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : **GIL-24-04-10576**Norme méthodologique employée : **AFNOR NF P 03-201**

Date du repérage : 16/04/2024 Utilisable jusqu'au : 15/10/2024 Durée du repérage : 45 mn

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :......Hautes-Pyrénées

Adresse:.....50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

Commune :.....65100 LOURDES

Section cadastrale BO, Parcelle(s) n° 136

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété

Nb. de niveaux : 4 (caves et combles inclus)

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:

65100 LOURDES (Information au 10/01/2024)

Niveau d'infestation faible

Arrêté préfectoral

Liste des arrêtés

26-mai-09 - Arrêté préfectoral - n?20091346.08

Informations collectées auprès du donneur d'ordre relatives à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment :

Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Adresse :......50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

Adresse:.....50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE

65100 LOURDES

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :.....PATHIER Dorian

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse:.....34 Avenue Francis Lagardère

65100 LOURDES

Certification de compétence C2150 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 24/11/2023

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Termites : 1/10

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904 Dossier complet: 63 / 100

Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Combles perdu

Liste des pièces visitées :

Chambre 3, Entrée, WC 1, SDB 2, Chambre 1, Cuisine 2, Cuisine 1, Terrasse, Séjour, Dgt, Chaufferie, Palier 2, Cave, Grenier 1, Pièce 1, Grenier 2, Chambre 4, Garage, Palier, SDB 3, Dgt 2, Balcon 1, Bureau, Terrasse 2, WC 2, SDB 4, Chambre 2, Chambre 5, SDB 1, Grenier 3,

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Montant de porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Inconnu et PVC souple collé	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Dgt	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Termites : 2/10

Dossier complet: 64 / 100

Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave	Sol - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Dgt 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
3	Mur - plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Mur - plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
SDB 1		
ו סעט	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur. plâtro et Deinture	Abconco d'indiaca d'infactation de termites
	Mur - plâtre et Peinture Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Termites : 3/10

Dossier complet: 65 / 100

Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre 1 - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
SDB 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Odisirio 2	Mur - plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
		Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Тонносо	Mur - plâtre et Faïence	
Terrasse	Sol - Carrelage Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Absence d'indices d'infestation de termites
041	Plafond - Lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Solives - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Sous,face ardoise	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Sous,face ardoise	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Termites : 4/10

Dossier complet: 66 / 100

Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Charpente - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
SDB 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcon 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrasse 2	Sol - Goudron étanchéité	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
SDB 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 3	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Sous,face ardoise	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles perdu	Sol - Laine de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
•	Plafond - Sous face ardoise	Absence d'indices d'infestation de termites
	Charpente - bois	Absence d'indices d'infestation de termites

⁽¹⁾ Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Termites : 5/10

Dossier complet: 67 / 100

⁽²⁾ Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

⁽³⁾ Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



E. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Généralités :

Néant

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Extérieur	Pied thuyas	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Nota: notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire (Prestation en supplément).

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Termites : 6/10

Dossier complet: 68 / 100

Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- Les termites de bois sec. regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
 - Les termites arboricole, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. GIL

Nota 1: Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Nota 2:

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Termites: 7/10

Dossier complet: 69 / 100



Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale Nota: pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a Nota 2: aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 Nota 3: rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à LOURDES, le 17/04/2024

Date du repérage :16/04/2024

Par: PATHIER Dorian





Je soussigné PATHIER Dorian déclare ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par LCC QUALIXPERT pour le domaine « Termites »

Certification C2150 valable jusqu'au 23/11/2030

Cette information est verifiable auprès de :

LCC QUALIXPERT

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Termites: 8/10

Dossier complet: 70 / 100



I. - Annexes - / Certifications du technicien / Contrat de mission... etc

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.



Certificat N° C2150

Monsieur Dorian PATHIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	le Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formatic	
batment mention i rance men opomanie	Du 24/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030		
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des	
	Du 24/11/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030		
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification d	
	Du 11/12/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.	
	au 10/12/2030		
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 12/11/2023	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 11/11/2030		
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des	
	Du 24/11/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030		
Diagnostic de performance énergétique	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des	
individuel	Du 24/11/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.	
	au 23/11/2030		

Date d'établissement le jeudi 26 octobre 2023

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <u>www.qualixpert.com.</u>

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com

SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du: 17/04/2024 Rapport Termites: 9/10

Dossier complet: 71 / 100

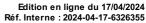
Etat relatif à la présence de termites n° GIL-24-04-10576



Aucun document n'a été mis en annexe

Rapport du : 17/04/2024 Rapport Termites : 10/10

Dossier complet: 72 / 100





Etat des risques

Données GPS

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	AB DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	GIL-24-04-10576
Date de réalisation	17/04/2024

Localisation du bien 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES 000 BO 136 Section cadastrale Altitude 421.42m

Latitude 43.105134 - Longitude -0.036876

Désignation du vendeur Désignation de l'acquéreur

^{*} Document réalisé en ligne par AB DIAGNOSTICS qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIE	EURS PLANS DE PRÉVEN	TION DE RISQUES	
	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 4 - Moyenne		EXPOSÉ **	-
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Feux de forêts	Approuvé le 14/06/2005	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 14/06/2005	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain	Approuvé le 14/06/2005	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Glissement de terrain	Approuvé	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Séisme	Approuvé le 13/10/2023	EXPOSÉ	Voir prescriptions (1)
	INFORMATIONS PORTÉES À CO	ONNAISSANCE		
-	Feux de forêts	Informatif (2)	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (2)	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (2)	EXPOSÉ **	-

^{**} Réponses automatiques générées par le système.

(1) <u>Information Propriétaire</u>: Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés.

(Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Annexes : Arrêtés

Dossier complet: 73 / 100

⁽²⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.



Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

0.17(-1)7(-1.1)		immobilier, ne sont pas mentionnés p	nar cet état	ocuments d'information préventive et concerner le
Cet état est établi sur la base des informa n° 65-2017-03-17-006				our le
Adresse de l'immeuble 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES		Cadastre 000 BO 136	·	
Situation de l'immeuble au regard d	d'un plan de préven	tion de risques naturels (PPRN)	
> L'immeuble est situé dans le périmètr		tion de risques natureis (i i ixivj	¹ oui ✓ non 🗍
prescrit		anticipé 🔲	approuvé 🗸	date 13/10/2023
¹ si oui , les risques naturels pris en co	ompte sont liés à :	autres		
inondation	crue torentielle	mouvements de terrain	avalanches 🗌	sécheresse / argile
cyclone ren	nontée de nappe	feux de forêt	séisme 🗸	volcan
> L'immeuble est concerné par des pres	scriptions de travaux da	ans le règlement du PPRN	_	² oui 📝 non 🗌
² si oui , les travaux prescrits ont été ré	alisés			oui non
			ARRIAN	
Situation de l'immeuble au regard d		tion de risques miniers (F	PRIVI)	, ,
> L'immeuble est situé dans le périmètr	e d'un PPR M			³ oui ☐ non ✓
prescrit		anticipé 🔛	approuvé 📗	date
³ si oui , les risques miniers pris en co	•	_		
m	ouvements de terrain	autres		
> L'immeuble est concerné par des pres	scriptions de travaux da	ans le règlement du PPRM		⁴ oui ☐ non ✓
⁴ si oui , les travaux prescrits ont été ré	alisés			oui non
, ,				
Situation de l'immeuble au regard c	d'un plan de prévent	tion de risques technolog	giques (PPRT)	
> L'immeuble est situé dans le périmètre	e d'étude d'un PPRt pr e	escrit et non encore approu	vé	⁵ oui ☐ non ✓
⁵ si oui , les risques technologiques pr	ris en considération da	ns l'arrêté de presctiption so	nt liés à :	
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	projection	risque industriel 🗌
> L'immeuble est situé dans le périmètre	e d'exposition aux risqu	ues d'un PPR T approuvé		oui ☐ non ✓
> L'immeuble est situé dans un secteur	d'expropriation ou de d	délaissement		oui non 🗸
> L'immeuble est situé en zone de preso	cription			⁶ oui non ✓
⁶ Si la transaction concerne un logen	nent les travaux prescr	rits ont été réalisés		oui non
⁶ Si la transaction ne concerne pas u			uuole l'immouble cet evace é	04.
ainsi que leur gravité, probabilité et cin			queis illillilleuble est expose	oui non
Situation de l'immeuble au regard d	du zonago ejemiguo	ràglamentaire		
Situation de l'immeuble au regard d				
> L'immeuble au regard c > L'immeuble est situé dans une comm zone 1			zone 4	zone 5
> L'immeuble est situé dans une comm	une de sismicité class	ée en	zone 4 moyenne	✓ zone 5 forte
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible	une de sismicité class zone 2 faible	ée en zone 3 modérée		
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard c	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemen	ée en zone 3 modérée		forte
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard d > L'immeuble se situe dans une commu	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl	ée en zone 3 modérée		forte
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une commune l'immeuble au regard de l'immeuble au regard d	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3		oui non 🗸
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard d > L'immeuble se situe dans une commu Information relative à la pollution de > Le terrain se situe en secteurs d'inform	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3		forte
L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard c L'immeuble se situe dans une commu Information relative à la pollution de Le terrain se situe en secteurs d'inform 'Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant) **Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant) **Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant)	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département)	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3		oui non 🗸
L'immeuble est situé dans une commune tone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard commune L'immeuble se situe dans une commune Information relative à la pollution de l'immeuble en secteurs d'inform *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Situation de l'immeuble au regard commune de l'immeuble au regard com	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de c	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 6) côte (RTC)	moyenne	oui non v
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard c > L'immeuble se situe dans une commu Information relative à la pollution de > Le terrain se situe en secteurs d'inform *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Situation de l'immeuble au regard c > L'immeuble est situé sur une communi	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de ce ne exposée au recul du	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 6) côte (RTC) trait de côte et listée par déc	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202	oui non v NC* oui non v
L'immeuble est situé dans une commune tone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard commune L'immeuble se situe dans une commune Information relative à la pollution de l'immeuble en secteurs d'inform *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Situation de l'immeuble au regard commune de l'immeuble au regard com	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de cone exposée au recul du trait exposée au recul du trait	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 6) côte (RTC) trait de côte et listée par déc	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202	oui non v
> L'immeuble est situé dans une communatore 1 très faible Situation de l'immeuble au regard communatore 2 L'immeuble se situe dans une communatore 2 Information relative à la pollution de 2 Le terrain se situe en secteurs d'information de l'immeuble au regard communatore 2 Situation de l'immeuble au regard communatore 2 L'immeuble est situé sur une communatore 2 L'immeuble est situé dans une zone est Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Si oui, l'horizon temporel d'exposition 2 Si oui s'exposition 2 Si oui s'exposit	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemen une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de cone exposée au recul du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 3 côte (RTC) trait de côte et listée par déc t de côte identifiée par un do	ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme.	oui non v NC* oui non v NC* oui non v
> L'immeuble est situé dans une communatore 1 très faible Situation de l'immeuble au regard communatore 2 L'immeuble se situe dans une communatore 2 Information relative à la pollution de 2 Le terrain se situe en secteurs d'information de 1 l'immeuble au regard communatore 2 Situation de l'immeuble au regard communatore 2 L'immeuble est situé sur une communatore 2 L'immeuble est situé dans une zone est 3 Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant 2 Si oui, l'horizon temporel d'exposition 2 d'ici à trente	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemen une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du xposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de c ans	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 6) côte (RTC) trait de côte et listée par déc t de côte identifiée par un do côte est :	ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme.	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans
> L'immeuble est situé dans une communitées faible Situation de l'immeuble au regard communitées l'immeuble se situe dans une communitées l'immeuble se situe dans une communitées l'immeuble se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'entre le représentant l'immeuble au regard communitées l'immeuble est situé sur une communitées l'immeuble est situé dans une zone en l'immeuble est situé sur une communique l'immeuble est situé dans une zone en l'immeuble est situé	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait t de la commune) on au recul du trait de c ans c escriptions applicables	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 6) côte (RTC) trait de côte et listée par déc t de côte identifiée par un do ôte est : s à cette zone ?	ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme.	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard d > L'immeuble se situe dans une commu Information relative à la pollution de > Le terrain se situe en secteurs d'inform *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Situation de l'immeuble au regard d > L'immeuble est situé sur une commun > L'immeuble est situé dans une zone e *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Si oui, l'horizon temporel d'expositio > d'ici à trente > L'immeuble est-il concerné par des pro > L'immeuble est-il concerné par une ob	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS nation sur les sols (SIS de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de c ans escriptions applicables oligation de démolition de	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 S) côte (RTC) trait de côte et listée par décit de côte identifiée par un do lôte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans
> L'immeuble est situé dans une communitées faible Situation de l'immeuble au regard communitées l'immeuble se situe dans une communitées l'immeuble se situe dans une communitées l'immeuble se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'entre le représentant l'immeuble au regard communitées l'immeuble est situé sur une communitées l'immeuble est situé dans une zone en l'immeuble est situé sur une communique l'immeuble est situé dans une zone en l'immeuble est situé	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS nation sur les sols (SIS de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de c ans escriptions applicables oligation de démolition de	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 S) côte (RTC) trait de côte et listée par décit de côte identifiée par un do rôte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca	ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non
> L'immeuble est situé dans une commune très faible Situation de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une commune l'immeuble se situe dans une commune l'immeuble se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'en cours d'élaboration par le représentant situation de l'immeuble au regard de l'immeuble au regard de l'immeuble est situé sur une commune l'immeuble est situé dans une zone en l'immeuble est situé dans une zo	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait t de la commune) on au recul du trait de c ans escriptions applicables oligation de démolition de	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 s) côte (RTC) trait de côte et listée par déc t de côte identifiée par un do côte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technolo	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non oui non
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard d > L'immeuble se situe dans une commu Information relative à la pollution de > Le terrain se situe en secteurs d'inform *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Situation de l'immeuble au regard d > L'immeuble est situé sur une commun > L'immeuble est situé dans une zone e *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Si oui, l'horizon temporel d'expositio > d'ici à trente > L'immeuble est-il concerné par des pro > L'immeuble est-il concerné par une ob	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait t de la commune) on au recul du trait de c ans escriptions applicables oligation de démolition de	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 s) côte (RTC) trait de côte et listée par déc t de côte identifiée par un do côte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technolo	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non
> L'immeuble est situé dans une commune très faible Situation de l'immeuble au regard de l'immeuble se situe dans une commune l'immeuble se situe dans une commune l'immeuble se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'en cours d'élaboration par le représentant situation de l'immeuble au regard de l'immeuble au regard de l'immeuble est situé sur une commune l'immeuble est situé dans une zone en l'Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant si oui, l'horizon temporel d'exposition d'ici à trente le L'immeuble est-il concerné par des propositions de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une oblinformation relative aux sinistres independent de l'immeuble est-il concerné par une commune de l'immeuble est-il conc	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols mation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de cone exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de cona con cul de la commune) escriptions applicables oligation de démolition demnisés par l'assur	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 s) côte (RTC) trait de côte et listée par déc t de côte identifiée par un do côte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technolo	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non oui non
> L'immeuble est situé dans une commune vone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard of the volume de l'immeuble au regard of the volume vol	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS nation sur les sols (SIS de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de c ans compune) on au recul du trait de c ans compune) on de démolition de démolition de démolition de démolition de demnisés par l'assur	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 S) côte (RTC) trait de côte et listée par décit de côte identifiée par un do lôte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technole la suite d'une catastrophe N	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non oui non oui non
> L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible Situation de l'immeuble au regard c > L'immeuble se situe dans une commu Information relative à la pollution de > Le terrain se situe en secteurs d'inform *Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant Situation de l'immeuble au regard c > L'immeuble est situé sur une commun > L'immeuble est situé dans une zone exprésentant Si oui, l'horizon temporel d'exposition > d'ici à trente > L'immeuble est-il concerné par une ob Information relative aux sinistres inc > L'immeuble a-t-il donné lieu au versent Documents à fournir obligatoirement	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS nation sur les sols (SIS de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de c ans compune) on au recul du trait de c ans compune) on de démolition de démolition de démolition de démolition de demnisés par l'assur	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 S) côte (RTC) trait de côte et listée par décit de côte identifiée par un do lôte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technole la suite d'une catastrophe N	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique //W/T	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non oui non oui non
> L'immeuble est situé dans une communant proper la très faible Situation de l'immeuble au regard communité l'immeuble se situe dans une communité l'immeuble se situe dans une communité l'immeuble se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'immeuble au regard communiqué (en cours d'élaboration par le représentant situation de l'immeuble au regard communiqué (en cours d'élaboration par le représentant si oui, l'horizon temporel d'exposition par le représentant si oui, l'horizon d'elaboration par le représentant si oui, l'immeuble est-il concerné par le représentant si oui, l'horizon temporel d'exposition par le représentant si oui, l'immeuble est-il concerné par le représentant si oui, l'horizon temporel d'exposition par le représentant si oui, l'immeuble est-il concerné par une obligation d'exposition par le représentant si oui, l'immeuble est-il concerné par une obligation d'exposition par le représentant si oui, l'immeuble est-il concerné par le rep	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de cone exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de cona s escriptions applicables oligation de démolition demnisés par l'assur ment d'une indemnité à int glementaires, Règleme	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 S) côte (RTC) trait de côte et listée par décit de côte identifiée par un do lôte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technole la suite d'une catastrophe N	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique //W/T	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non oui non oui non
> L'immeuble est situé dans une communation de l'immeuble au regard communité s'aire dans une communité s'aire dans une communité d'aire d'air	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS nation sur les sols (SIS de l'Etat dans le département) du recul du trait de c ne exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de c ans compune) on au recul du trait de c ans compune) on de démolition de démolition de démolition de démolition de demnisés par l'assur	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 S) côte (RTC) trait de côte et listée par décit de côte identifiée par un do lôte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technole la suite d'une catastrophe N	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique //W/T	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non oui non oui non
> L'immeuble est situé dans une communation de l'immeuble au regard communité s'aire dans une communité s'aire dans une communité d'aire d'air	une de sismicité class zone 2 faible du zonage règlemer une à potentiel radon cl e sols nation sur les sols (SIS t de l'Etat dans le département) du recul du trait de cone exposée au recul du trait de la commune) on au recul du trait de cona s escriptions applicables oligation de démolition demnisés par l'assur ment d'une indemnité à int glementaires, Règleme	ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon lassée en niveau 3 S) côte (RTC) trait de côte et listée par décit de côte identifiée par un do lôte est: s à cette zone ? et de remise en état à réalise rance à la suite d'une ca ** catastrophe naturelle, minière ou technole la suite d'une catastrophe N	moyenne ret n°2023-698 du 31 juillet 202 cument d'urbanisme. > compris e er ? tastrophe N/M/T** gique //W/T	oui non v NC* oui non v NC* oui non v NC* oui non v ntre trente et cent ans oui non oui non oui non

Cet état, à remplir par le v endeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de v ente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première v isite, au potentiel acquéreur par le v endeur.

Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de v nete, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.



Dossier complet: 75 / 100

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES

En date du: 17/04/2024

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Inondations et coulées de boue	18/06/1988	18/06/1988	22/02/1989	03/03/1989	
Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	22/02/1989	03/03/1989	
Inondations et coulées de boue	25/12/1993	27/12/1993	06/06/1994	25/06/1994	
Inondations et coulées de boue	31/05/1997	31/05/1997	02/02/1998	18/02/1998	
Inondations et coulées de boue	25/06/1999	25/06/1999	29/11/1999	04/12/1999	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	
Inondations et coulées de boue	19/10/2012	21/10/2012	30/11/2012	06/12/2012	
Inondations et coulées de boue	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013	
Mouvements de terrain	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013	
Inondations et coulées de boue	24/01/2014	25/01/2014	28/07/2014	06/08/2014	
Inondations et coulées de boue	12/06/2018	14/06/2018	04/10/2018	03/11/2018	
Inondations et coulées de boue	09/12/2021	12/12/2021	16/12/2021	17/12/2021	
Inondations et coulées de boue	09/01/2022	12/01/2022	24/01/2022	12/02/2022	

 $Cochez \ les\ cases\ \textbf{Indemnis\'e}\ si, \`a\ votre\ connaissance, l'immeuble\ a\ fait\ l'objet\ d'une\ indemnisation\ suite\ \`a\ des\ dommages\ cons\'ecutifs\ \`a\ chacun\ des\ \'evenements.$

Etabli le :	Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire
Vendeur : GIL	Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1 er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source: Guide Général PPR

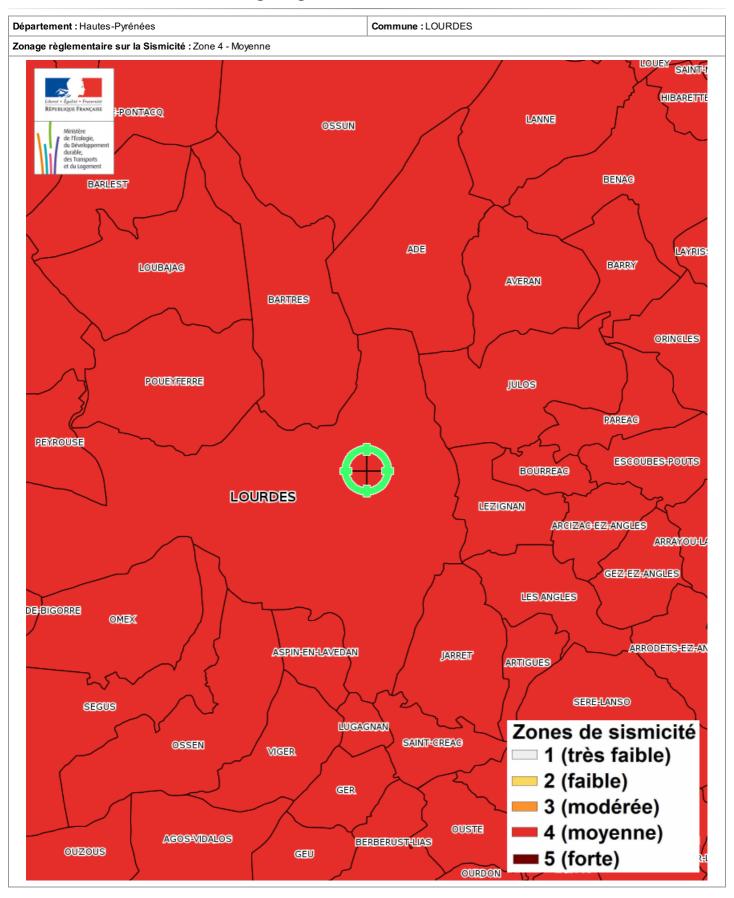


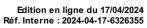
Extrait Cadastral





Zonage règlementaire sur la Sismicité



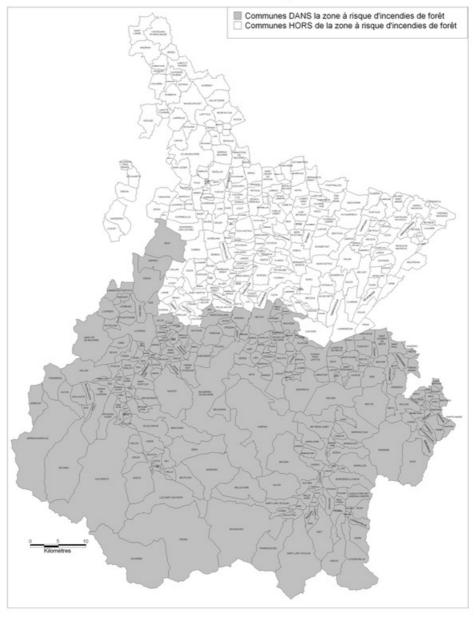




Carte

Feux de forêts

PPFCI des Hautes-Pyrénées ANNEXE 1 : Carte de la délimitation de la zone à risques d'incendies de forêt



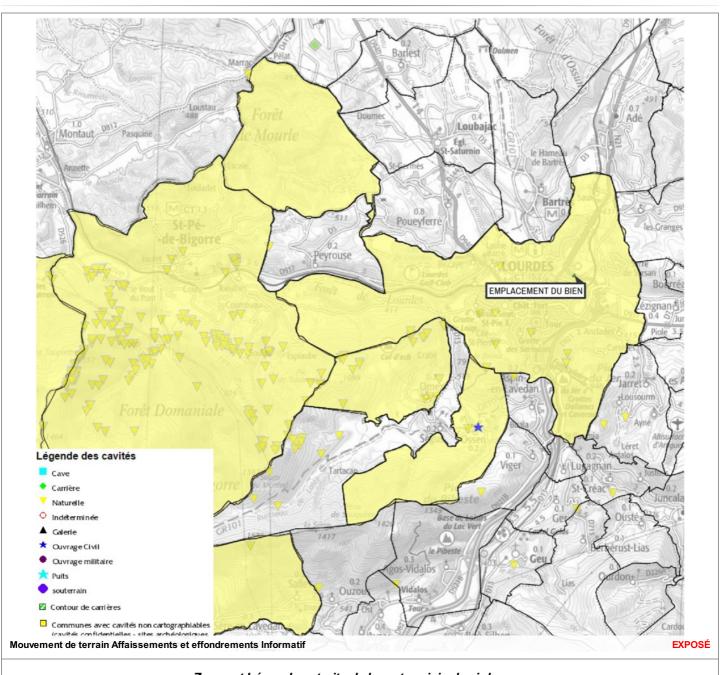
DDAF65/DS/Sept.2006

Page - 55 -

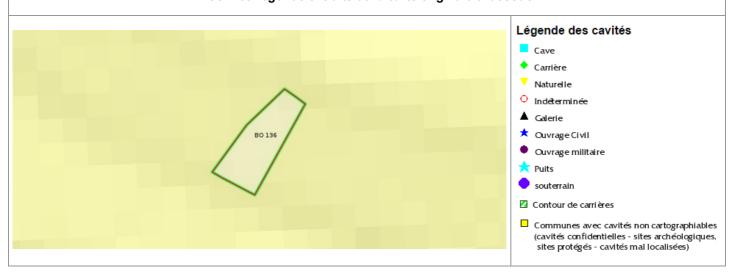
Feux de forêts Informatif

AB

CarteMouvement de terrain Affaissements et effondrements

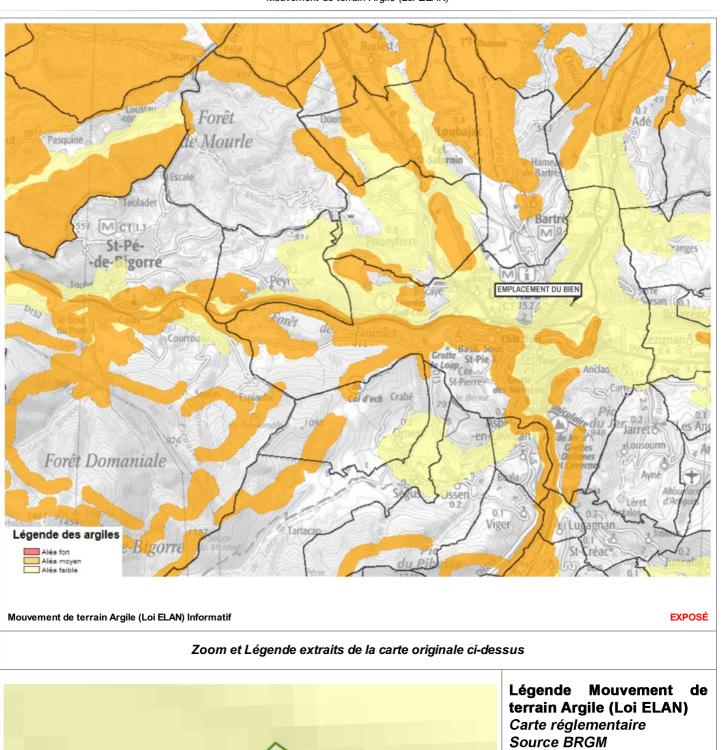


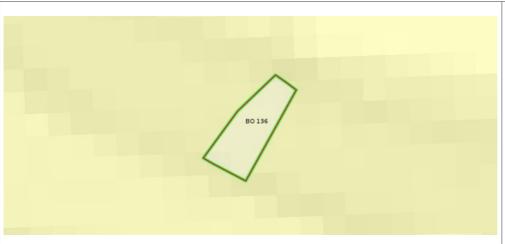
Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus





CarteMouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



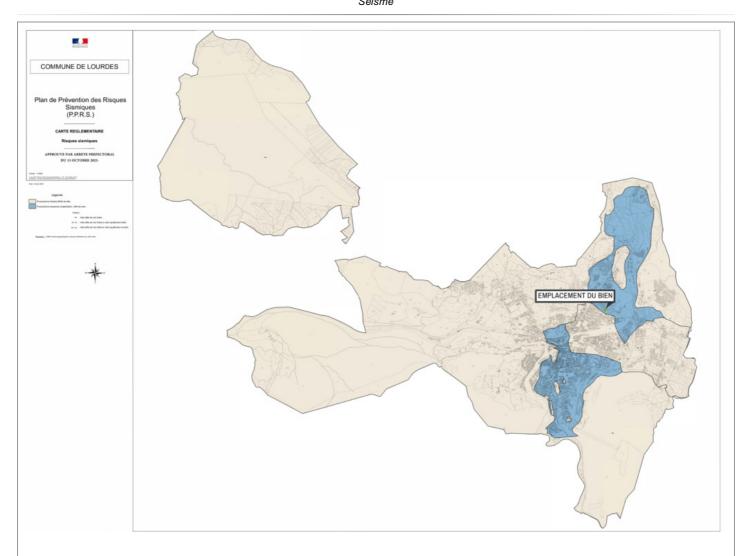




*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

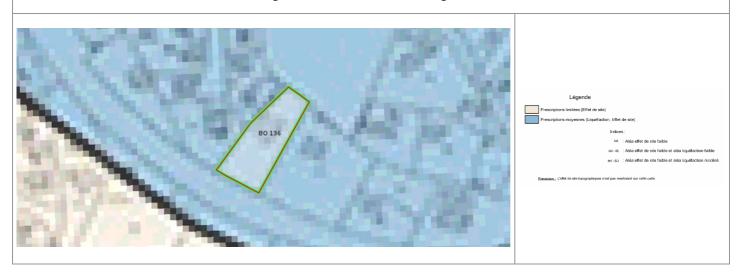


Carte Séisme



Séisme Approuvé le 13/10/2023 EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

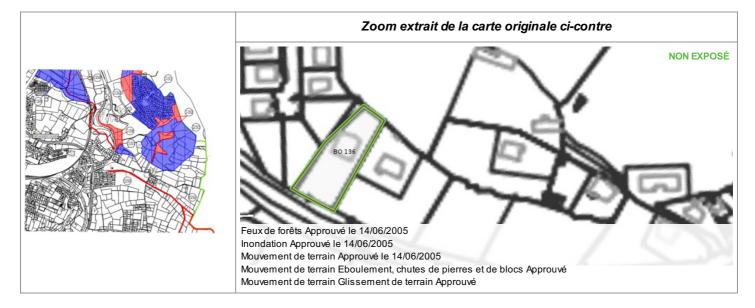




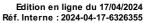
Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





Dossier complet: 82 / 100



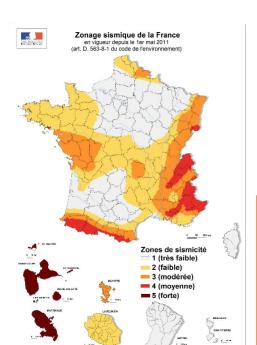


Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)



Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- **en zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

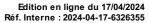
Pour connaître, votre zone de sismicité: https:// www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme? —> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme





Arrêtés



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº:

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

 \mathbf{Vu} le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

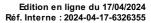
Moraices: Difference des tistes (de lande au jouli 8/30-12h/10-16/00), le vembrali 8h/0-12h/) - Autres bureux (de lande au vembrali 9h-12h/10-16h/0)

Préfecture - Place Charles de Gaulle -- CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10

courriel : prefecture@hautes-prepages.gog//fr - 5ite Internet; www.hautes-prepages.gog//fr

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

107





Arrêtés

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 .

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

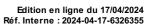
Article 5

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

2/16

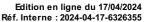




Arrêtés

Communes	PPR	Approuvé	Prescrit		Risque				Sismicité				
	rrk	Approuve	TIGGIA	I	C	M	A	F	RGA	1	2	3	4
LAYRISSE													х
LESCURRY												х	
LESPOUEY												х	
LEZIGNAN													х
LHEZ												Х	
LIAC												Х	
LIBAROS	1	х							x			х	
LIES													х
LIZOS	1	х							X			Х	
LOMBRES												х	
LOMNE													х
LORTET	1		х	Х		х							Х
LOUBAJAC													х
LOUCRUP													х
LOUDENVIELLE	1	х			х	х	х						х
LOUDERVIELLE													х
LOUEY	1		x	х									х
LOUIT	1	х							х			х	
LOURDES	2	х	х	х		х							х
LOURES-BAROUSSE	1	х		х								х	
LUBRET SAINT LUC	1	х							х			х	
LUBY BETMONT	1	х							х			х	
LUC													х
LUGAGNAN	1		x	х	х	х							х
LUQUET													х
LUSTAR	1	х							х			х	
LUTILHOUS												х	
LUZ-SAINT-SAUVEUR	1	х			х	х	х						х
MADIRAN												х	
MANSAN												х	
MARQUERIE	1	х							х			х	
MARSAC												х	
MARSAS													х
MARSEILLAN	2	x		х					х			х	
MASCARAS				1000								х	
MAUBOURGUET	1	х		х								х	
MAULEON BAROUSSE		195)											х
MAUVEZIN													X
MAZERES DE NESTE												х	

11 / 16





Arrêtés



Direction Départementale des Territoires

Arrêté préfectoral n° 65-2023-10-13-00009 d'approbation du plan de prévention des risques sismiques sur le territoire de la commune de LOURDES

> Le préfet des Hautes-Pyrénées Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement.

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R. 11-4 à R. 11-14,

Vu la loi n° 2003-699 au 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages, notamment son article 38 et son décret d'application n° 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile abrogeant la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

Vu la loi nº 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Titre II),

 ${\bf Vu}$ le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu le décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris en application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et notamment les articles 6 à 21,

Vu le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du Code de l'Environnement, et notamment les articles R 123-1 et suivants,

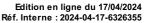
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 notifiant et prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Sismiques pour la commune de Lourdes,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2022 relatif à la liste des journaux habilités, dans le département des Hautes-Pyrénées, à publier des annonces judiciaires et légales,

Tél: 05 62 56 65 65 Mél: ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr 3 rue Lordat – BP 1349 – 65013 TARBES

DDT Hautes-Pyrenees - 65-2023-10-13-00009 - Arrêté préfectoral d'approbation du plan de prévention des risques sismiques sur le territoire de la commune de Lourdes

Dossier complet: 87 / 100





Arrêtés

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2018, prescrivant la mise en enquête publique du Plan de Prévention des Risques Sismiques de la commune de Lourdes,

Vu la consultation du 13 mars 2018 de la commune de Lourdes,

Vu la consultation du 13 mars 2018 de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,

Vu la consultation du 13 mars 2018 de Madame la Présidente de la région Occitanie,

Vu la consultation du 13 mars 2018 de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie,

Vu la consultation du 13 mars 2018 de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (Centre d'Application du Droit des Sols),

Vu la consultation du 13 mars 2018 de Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,

Vu la consultation du 13 mars 2018 de Monsieur le chef du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),

Vu la consultation du 13 mars 2018 de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Vu l'avis du conseil municipal de Lourdes en date du 30 mars 2018,

Vu l'avis du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en date du 17 mai 2018,

Vu le procès-verbal de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 août 2018 au 29 septembre 2018 inclus, et l'avis favorable de la commission d'enquête en date du 17 décembre 2018,

Vu les pièces du dossier transmises par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires pour approbation du Plan de Prévention des Risques Sismiques,

Considérant que le dossier établi par la Direction Départementale des Territoires peut, en l'état de la procédure, être approuvé,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des Territoires,

ARRETE

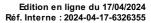
Article 1^{er}: Le plan de prévention des risques sismique sur le territoire de la commune de Lourdes, tel qu'il est annexé au présent arrêté, est approuvé.

Ce document comprend :

- · un rapport de présentation,
- un règlement,
- des documents graphiques.

Tél: 05 62 56 65 65 Mél: ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr 3 rue Lordat – BP 1349 – 65013 TARBES

DDT Hautes-Pyrenees - 65-2023-10-13-00009 - Arrêté préfectoral d'approbation du plan de prévention des risques sismiques sur le territoire de la commune de Lourdes





Arrêtés

Il est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- 1. à la Mairie de Lourdes,
- 2. à la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
- 3. à la Direction Départementale des Territoires,
- 4. sur le site internet des risques majeurs : https://ddt65.terralego.com/

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal officiel. Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Lourdes et portée à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune, pendant un mois au minimum. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire de chaque journal sera annexé au dossier principal du plan de prévention des risques. Le plan de prévention des risques approuvé vaut servitude d'utilité publique.

Article 3 : Délais et voies de recours :

Toute personne ayant un intérêt à agir peut exercer un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'arrêté approuvant le plan de prévention des risques. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'environnement. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, Monsieur le Maire de Lourdes et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

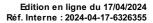
Fait à Lourdes, le 13/10/2023

Le préfet des Hautes-Pyrénées

Jean Salomon

Tél: 05 62 56 65 65 Mél: ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr 3 rue Lordat – BP 1349 – 65013 TARBES

DDT Hautes-Pyrenees - 65-2023-10-13-00009 - Arrêté préfectoral d'approbation du plan de prévention des risques sismiques sur le territoire de la commune de Lourdes



Dossier complet: 90 / 100



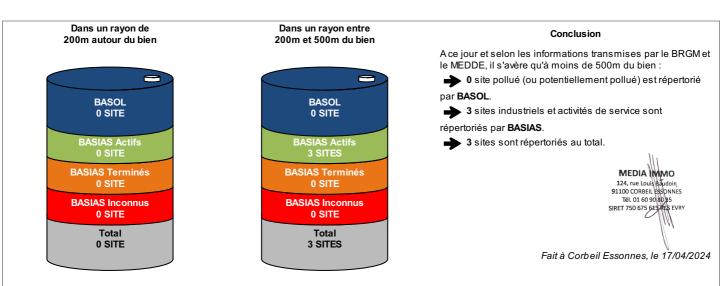
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	AB DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	GIL-24-04-10576
Date de réalisation	17/04/2024

Localisation du bien	50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES
Section cadastrale	BO 136
Altitude	421.42m
Données GPS	Latitude 43.105134 - Longitude -0.036876

Désignation du vendeur	GIL
Désignation de l'acquéreur	



^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS, BASOL et CASIAS

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Dossier complet: 91 / 100



Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution suceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe égalemnt autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

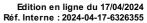
- **BASOL**: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- BASIAS: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.
- CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.

Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS, et sur CASIAS.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

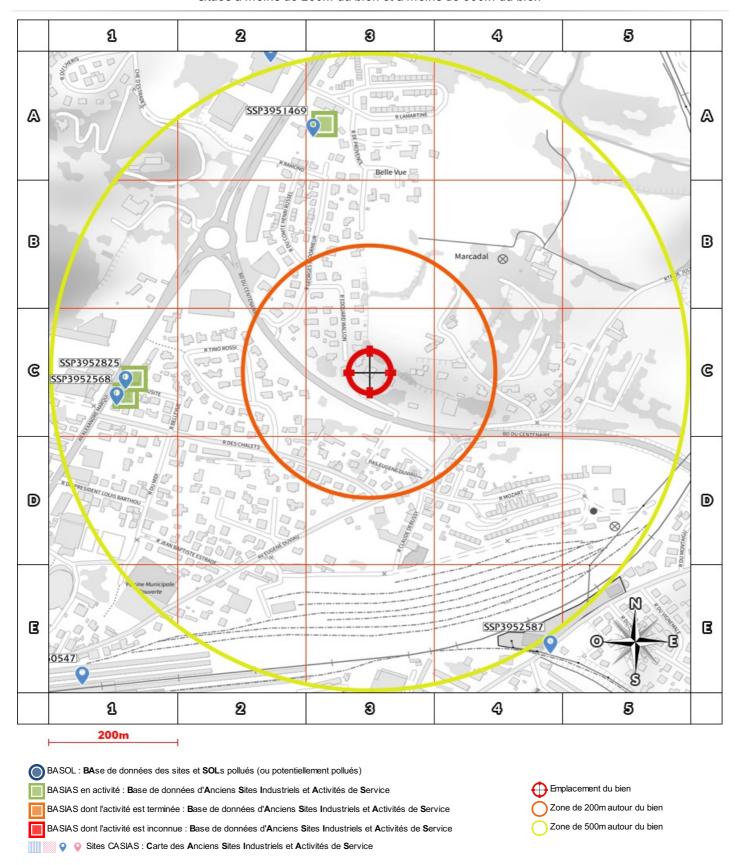
« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)





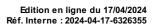
Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 📵 📑

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site https://georisques.gouv.fr/.





Inventaire des sites BASOL / BASIAS

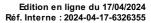
situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)			
	Aucun résultat à moins de 200m					

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m			
C1	FINA / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	365 m		
C1	GILBERT CANDAU / TRAITEMENT PLASTIQUES PAR PROCEDES MECANIQUES	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,)	380 m		
А3	ESSO S.A.F / STATION SERVCIE	STATION SERVICE ESSO Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	392 m		

Nom	Activité des sites non localisés		
	Aucun site non localisé		

Dossier complet: 93 / 100



Dossier complet: 94 / 100



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	AB DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	GIL-24-04-10576
Date de réalisation	17/04/2024

Localisation du bien | 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE | 65100 LOURDES |
Section cadastrale | Altitude | 421.42m |
Données GPS | Latitude 43.105134 - Longitude -0.036876

Désignation du vendeur	GIL
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

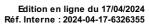
SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

Inventaire des ICPE

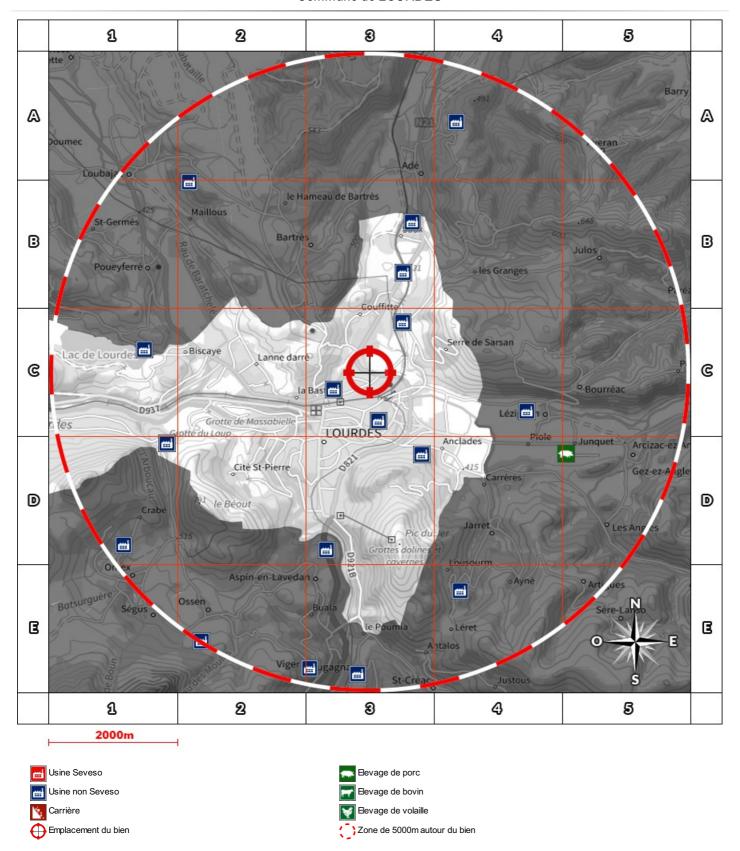
^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.



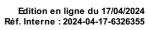


Cartographie des ICPE Commune de LOURDES



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 🔠, 📺, 💽, 🤜, 📝 et 📝.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



Dossier complet: 96 / 100

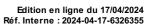


Inventaire des ICPE

Commune de LOURDES

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale	
ICPE situeés à moins de 5000m du bien						
	Valeur Initiale	RAUJOL SBTP		Inconnu	Non Seveso	
<u>C1</u>	valeur irillale	INAUJOL 3BTF	65100 Lourdes	INCONNU	NON	
C1	Valeur Initiale	ATELIER INJECTION PLASTIQUE	ZI de SAUX 11 rue Ampère	Inconnu	Non Seveso	
	v aleur li littale	DES PYRENEES	65100 Lourdes	INCONNU	NON	
	Valeur Initiale	TOWAS ET COLL SA		Inconnu	Non Seveso	
<u>C1</u>	valeur irillale	TOWAS ET COLL SA	65100 LOURDES	INCONNU	NON	
	Valeur Initiale	Centre Distributeur Lourdes	5 avenue François Abadie BP209	Inconnu	Non Seveso	
C1	valeur irillale	Centre Distributeur Lourdes	65100 Lourdes	INCONNU	NON	
	Valeur Initiale	SOCARL	lieu-dit Turon Espelat	Inconnu	Non Seveso	
C1	valeur irillale	SOCARL	65100 LOURDES	INCONNU	NON	
	Valeur Initiale	CTRE D'ENFOUISSEMENT TECH DE	CHE DE LA FORET 65100 LOURDES	Inconnu	Non Seveso	
M	valeur irillale	BESCUNS		INCONNU	NON	
D2	Valeur Initiale	KIT AUTO	3, rue Ampère	En exploitation avec titre	Non Seveso	
<u>B3</u>	valeur irillale	KII AOIO	65100 Lourdes	INCONNU	NON	
Bal	Valeur Initiale	SAS SEB	route de Tarbes	En exploitation avec titre	Non Seveso	
<u>B3</u>	v aleur li littale	3A3 3LD	65100 Lourdes	INCONNU	NON	
	Valeur Initiale	BLANCHISSERIE DES PYRENEES	Rue Francis Jammes ZAC du Monge	En exploitation avec titre	Non Seveso	
C3	valeur irillale	BLANGIBSENE DES FI RENEES	65100 LOURDES	INCONNU	NON	
[D2]	Valeur Initiale	Ville de Lourdes	Chemin de la Couradette	Inconnu	Non Seveso	
D3	valeur irillale	ville de Loui des	65100 Lourdes	INCONNU	NON	
CI	Valeur Initiale	FEU VERT	Avenue Alexandre Marqui	Inconnu	Non Seveso	
<u>c1</u>	v aleur irilliale	I LO VENI	65100 LOURDES	INCONNU	NON	
	Valeur Initiale	ETS TOUPNOT PAUL	16 R MIRAMBEL	En fin d?exploitation	Non Seveso	
C3	valeur Irilliale	EIS TOUPNOT PAUL	65100 Lourdes	INCONNU	NON	
	Valeur Initiale	DUPIRE SARL	38 avenue Alexandre Marqui Route de Tarbes	En exploitation avec titre	Non Seveso	
C3	valeur irilliale	DUFINE SARL	65100 Lourdes	INCONNU	NON	

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale	
ICPE situeés à plus de 5000m du bien				
SMTD 65	lieu-dit Mourlès	En fin d?exploitation	Non Seveso	
SWILD 03	65100 Lourdes	INCONNU	NON	





Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	AB DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	GIL-24-04-10576
Date de réalisation	17/04/2024

Localisation du bien

50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE
65100 LOURDES

BO 136

Altitude
421.42m

Latitude 43.105134 - Longitude -0.036876

Désignation du vendeur

Désignation de l'acquéreur

^{*} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMME	UBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT
Non exposé	000 BO 136

SOMMAIRE

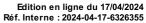
Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

Dossier complet: 97 / 100





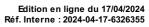
Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au b	ruit constituent des servitu	des d'urbanisme (art. L. 112-3 du location ou construction imm	code de l'urbanisme) et de	oivent à ce titre être notifiée	s à l'occasion de toute cession,	
Cet état est établi sur la base des inform n°	ations mises à dispos		obilitie.	mis à jour le		
Adresse de l'immeuble 50 A BOULEVARD DU CENTENAIRE 65100 LOURDES		Cadastre BO 136				
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs p	lans d'exposition au bru	it (PEB)			
■ L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PEB				¹ oui ☐ non ✓	
¹ si oui , nom de l'aérodrome :	révisé 🗌		approuvé 🗌	date		
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux o	d'insonorisation			² oui ☐ non ✓	
² si oui , les travaux prescrits ont été r	éalisés				oui non	
■ L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un autre PEB				¹ oui	
	révisé 🗌		approuvé 🔲	date		
¹ si oui , nom de l'aérodrome :						
Situation de l'immeuble au regard	du zonage d'un pla	n d'exposition au bruit				
> L'immeuble se situe dans une zone de zone A 1 forte	the state of the s	osition au bruit définie comi zone B ² Drote	me : zone C ³ modérée		zone D ⁴	
¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)						
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entr	e Lden 65 et 62)					
³ (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice L	den choisie entre 57 et 55)					
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de de	Lden 50). Cette zone n'est obligatoir crénaux horaires attribuables fait l'ob	re que pour les aérodromes mentionnés au l c jet d'une limitation rég lementaire sur l'ensem	le l'article 1609 quatervicies A du co ble des plages horaires d'ouverture)	de général des impôts (et sous résen	ve des dispositions de l'article L. 112-9 du	
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient d	Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.					
Documents de référence permettar	nt la localisation de	l'immeuble au regard d	les nuisances prises	s en compte		
Consu		es://www.geoportail.gouv.fr/d nible en Prefecture et/ou en		ion-au-bruit-peb		
V 1 A /						
Vendeur - Acquéreur	GIL					
Vendeur	GIL					
Acquéreur Date	17/04/2024			Fin de validit	é 17/10/2024	
Date	11/04/2024			riii de Validit	17/10/2024	

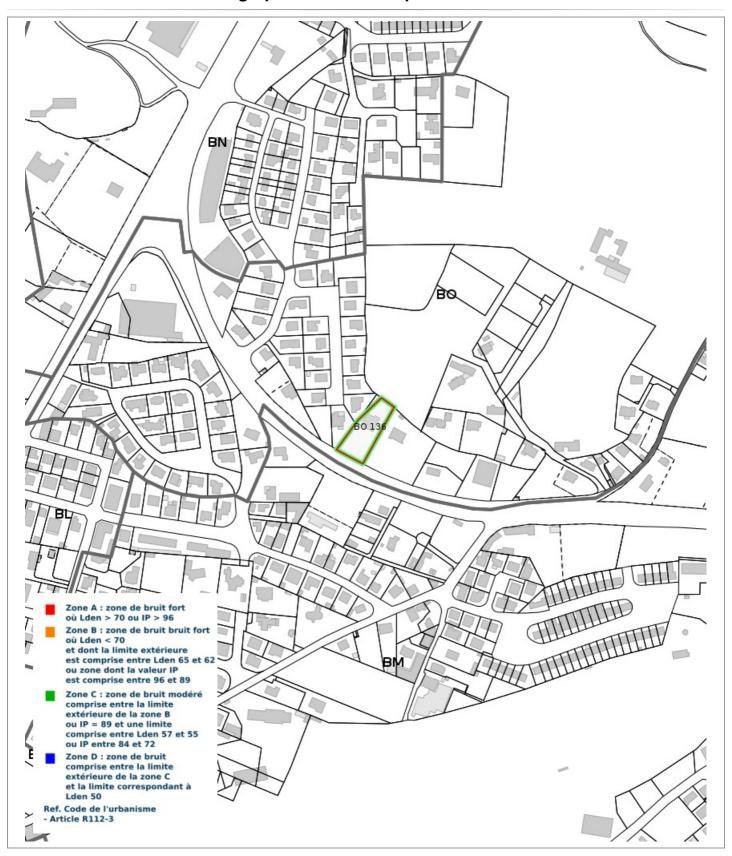
Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèv ement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/

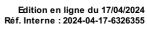




Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Dossier complet: 99 / 100





Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT			
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé	

© DGAC 2004